

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE, légalement convoqué le jeudi 05 avril 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Alain LOUIS le mercredi 11 avril 2018.

oooooooooooo

Présents : M. Bruno DOMMERGUE, Mme Elisabeth FRY, M. Orhan ABDAL, Mmes Anita MANDIGOU, Claudine FLESSATI, M. Eric CARVALHEIRO, Mme Sonia YEMBOU, Mme Sabrina ESSAHRAOUI, M. François KINGUE MBANGUE, M. Laurent GUEGUEN, Mme Yaye GUEYE, Adjoints au Maire, MM. Alain FIGUIERE, Alain SAMOU, Roch MASSE BIBOUM, Laurent GRARD, Mme Fadela RENARD, Mme Stéphanie DE AZEVEDO, M. Abdelaziz HAMIDA, Mme Fazila ZITOUN, M. Marc OZDEMIR, Mmes Jeannine KANIKAINATHAN, M. Laurent BENARD, M. Pascal GALLAND, M. Fabien LOCHARD, Mme Chantal PAGES, Mme Rebah HODGES, M. Mohamed SAOU, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.-

Absents excusés avec pouvoirs : M. Thierry CHIABODO à Mme Claudine FLESSATI, M. Mehdi Nasser BENRAMDANE à M. Orhan ABDAL, Mme Isabelle PIGEON à Mme Anita MANDIGOU, M. Badr SLASSI à Mme Fazila ZITOUN, Mme Fethiye SEKERCI à M. Abdelaziz HAMIDA, Mme Elisabeth HERMANVILLE à M. Fabien LOCHARD, Mme Annie PRENGERE à M. Pascal GALLAND.

Absents excusés : M. Christophe CREDEVILLE.-

Absents : Mme Hélène DORUK, Mme Christiane BAILS, Mme Edwina MANIKA.-

oooooooooooo

Monsieur le Maire fait l'allocution suivante :

« Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le 28 mars dernier à 10 heures 30, la dépouille mortelle du Colonel Arnaud Beltrame entrain dans la Cour de l'Hôtel des Invalides, pour recevoir l'Hommage National qui lui était dû, par le Président de la République, Emmanuel Macron.

A la même heure je lui rendais hommage en votre nom à tous en notre Hôtel de Ville de Goussainville. Tous les présents ont respecté une minute de silence en son honneur.

Comme le disait dans l'hémicycle François de Rugy, Président de l'Assemblée Nationale, le Colonel Arnaud Beltrame est tombé, victime du terrorisme islamiste.

Chacun à sa place et avec ses moyens, à Goussainville et ailleurs, a le devoir de défendre les belles valeurs de notre République, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité lorsque ses ennemis entendent les fouler aux pieds.

Le vendredi 23 mars dernier, la République avait un visage, celui du Colonel Arnaud Beltrame. Il a consenti le sacrifice suprême. Pour sauver des vies, il n'a pas hésité à exposer la sienne.

Oui, le Colonel Arnaud Beltrame s'est sacrifié pour sauver la vie d'une otage. Etymologiquement, « sacrifice » veut dire « *produire du sacré* ». L'« *amour sacré de la Patrie* » dont parle notre hymne National, la Marseillaise.

Comme le souligne fort justement Robert Badinter dans son hommage au Colonel Arnaud Beltrame :

« Dès lors, s'agissant de notre héros le Colonel Beltrame, il faut, pour prendre la mesure de son sacrifice, dégager le sens de son action. Le Colonel Beltrame est mort parce qu'il a donné sa vie pour sauver d'autres vies. C'est la plus noble expression de la fraternité. Son sacrifice est à l'opposé du crime du jihadiste, qui meurt pour que d'autres êtres humains périssent avec lui ou à cause de lui ».

Mes chers collègues, mesdames messieurs, en hommage aux victimes des attentats du 23 mars 2018 à Carcassonne et à Trèbes, Jean Mazières, 60 ans, passager du véhicule, Christian Medvès, 50 ans, boucher du supermarché, Hervé Sosna, 65 ans, client du supermarché, aux blessés, et au Colonel Arnaud Beltrame, 44 ans, véritable héros français, je vous demande de vous recueillir en leur mémoire par une minute de silence. »

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des pouvoirs.

Monsieur le Maire indique que le quorum n'ayant pas été atteint pour la réunion du Conseil Municipal du mercredi 04 avril 2018, la convocation à cette présente séance a été établie en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que : « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Madame FRY est élue secrétaire de séance.

VOTE du PROCES-VERBAL DU 07 mars 2018 :

Monsieur HAMIDA demande si le Conseil Communautaire avait inscrit à l'ordre du jour de jeudi dernier la convention pour le projet du pôle d'échange multimodal de la gare de Goussainville voté au Conseil Municipal du 07 mars.

Monsieur le Maire fait savoir que ce point sera débattu en bureau communautaire, le 12 avril 2018, et sera ensuite inscrit au conseil communautaire du mois de mai.

Monsieur HAMIDA fait remarquer que le bureau communautaire n'a pas décidé de l'inscrire à l'ordre du jour entre le dernier conseil municipal et le conseil communautaire de la semaine dernière. Il estime qu'il n'était donc pas nécessaire de demander aux élus de voter cette convention en urgence. Ce point aurait pu être décalé, puisque selon lui ¾ des élus n'en n'avaient pas pris connaissance.

VOTE : 26 Voix POUR – 3 Voix CONTRE

| |
|--|
| 01 - ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT, depuis la séance du Conseil Municipal du 7 Mars 2018.- |
|--|

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Décision n° 41 du 13 Février 2018 : Contrat avec GENERALE LIBREST – 94200 IVRY-SUR-SEINE, pour une présentation de la rentrée littéraire, le Samedi 17 mars 2018 à 15h, à la médiathèque municipale François Mauriac, d'une durée d'1h30, pour un montant de 150 € TTC, frais de déplacement compris.

Décision n° 42 du 13 Février 2018 : Contrat avec l'association Kila Son' – 92700 COLOMBES, pour des ateliers musicaux, les mercredis 4 et 11 avril 2018, en 3 interventions (2 scolaires et 1 tout public) : le 4 avril de 9h à 11h et de 15h à 17h, puis le 11 avril de 9h à 11h, à la Médiathèque municipale François Mauriac, par 2 intervenants cuivre et percussions, pour un montant de 698 € TTC.

Décision n° 43 du 15 Février 2018 : Devis de l'association 1^{ER} AVERTISSEMENT – 78200 MANTES LA JOLIE – ayant pour objet la mise à disposition d'un DJ pour l'animation musicale de la scène proposée par le service jeunesse, dans le cadre de la semaine des droits des femmes, le vendredi 9 mars 2018, dans la petite salle du théâtre Sarah Bernhardt, pour un montant total de 350,00 €.

Décision n°44 du 15 Février 2018 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle proposé par HYTEK MUSIC – 95500 GONESSE pour l'animation DJ et les prestations d'Assia et d'Awa Imani, le 11 mars 2018, au gymnase Baquet, pour un montant de 4.000 € TTC.

Décision n°45 du 16 Février 2018 :

- Modification de l'article 4 de la décision n° 13 en date du 1 Février 2007 en complétant l' encaissement des produits liés à l'activité du service par :
 - L'opération « FAMILLE A LA MER et en BASE DE LOISIRS » (droit d'entrée et droits d'inscription)
 - L'opération « SPORTS ETE »
- Modification de l'article 7 de la décision n° 13 en date du 1 Février 2007 en augmentant à 8.000 euros le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver.

(La Décision du Maire n° 13 en date du 1^{er} Février 2007 institue une régie de recettes auprès du SERVICE DES SPORTS pour les activités sportives).

Décision n° 46 du 20 Février 2018 : Convention de partenariat avec la crèche associative Les P'tits Lutins - 95190 GOUSSAINVILLE - pour la mise en place, par la Médiathèque municipale François Mauriac, de lectures à voix haute au sein de la crèche, par une bibliothécaire, tous les quinze jours, à l'attention des jeunes enfants et ce à titre gratuit.

Décision n°47 du 20 Février 2018 : Convention proposée par Madame Claudia THERMIDOR-COLNET – Créer Mieux Vivre - 95350 SAINT BRICE SOUS FORÊT – pour une intervention de deux heures le 7 avril 2018 auprès des assistants maternels du RAM, ayant pour thème « un atelier créatif », et ce pour un montant de 200 €.

Décision n° 48 du 20 Février 2018 : Convention proposée par Madame Claire LAROCHE « Au Clair de La Note » - 95150 TAVERNY – pour 2 interventions de deux heures pour l'éveil musical destiné aux enfants du Relais Assistants Maternels, les 13 mars et 4 mai 2018, pour un montant total de 300 €.

Décision n°49 du 20 Février 2018 : Fixation à 3 euros, de la participation à la « chasse à l'œuf » organisée le lundi 2 avril 2018.

Décision n° 50 du 21 Février 2018 : Fixation à compter du 1^{er} mars 2018, des tarifs mensuels des loyers applicables aux logements communaux du domaine public de la façon suivante :

- Type F1 : 275 Euros
- Type F2 : 300 Euros
- Type F3 : 380 Euros
- Type F4 : 450 Euros
- Type F5 et Maison de ville : 520 Euros
- Type F6 : 602 Euros

Etant précisé que :

- les loyers seront révisés annuellement à date anniversaire, selon application de l'indice de révision des loyers publiés par l'Insee.
- les logements de la commune, inclus au domaine public, relèvent du régime de convention d'occupation d'un an renouvelable.
- la décision du Maire n° 51 du 14 avril 2004 fixant les tarifs mensuels des loyers applicables aux logements communaux est abrogée.

Décision n° 51 du 21 Février 2018 : Convention d'occupation et d'utilisation d'un appartement de type F3 (n° PLG002), d'une superficie de 59,08 m², situé dans l'enceinte du Groupe Scolaire Paul Langevin, 24 boulevard de Verdun à Goussainville.

Cette mise à disposition prend effet à compter du 17 février 2018, pour une durée d'un an, étant précisé qu'elle pourra être reconduite tacitement pour une durée égale, ou prendre fin par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception, tout en respectant un préavis détaillé dans la convention.

La Commune dispose du droit de mettre un terme à la convention sans indemnité, à tout moment, pour un motif d'intérêt général.

Le montant de la redevance mensuelle est fixée à 380 € T.T.C. et les charges locatives (eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone, taxe d'habitation et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont à la charge du locataire.

Décision n° 52 du 27 Février 2018 : Convention d'occupation et d'utilisation d'un appartement de type F3 (n° PAD031), d'une superficie de 56,30 m², situé dans l'enceinte du Groupe Scolaire Louis Pasteur, 2 rue du Docteur Roux à Goussainville.

Cette mise à disposition prend effet à compter du 1^{er} mars 2018, pour une durée d'un an, étant précisé qu'elle pourra être reconduite tacitement pour une durée égale, ou prendre fin par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception, tout en respectant un préavis détaillé dans la convention.

La Commune dispose du droit de mettre un terme à la convention sans indemnité, à tout moment, pour un motif d'intérêt général.

Le montant de la redevance mensuelle est fixée à 380 € T.T.C. et que les charges locatives (eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone, taxe d'habitation et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont à la charge du locataire.

Décision n°53 du 27 Février 2018 : Marché relatif à l'impression du magazine municipal « Goussainville ma ville », avec la société IMPRIMERIE RAS - 95400 VILLIERS LE BEL, pour un Montant minimum annuel de 15.000 € HT et un Montant maximum annuel de 50.000 € HT.

La durée du marché est fixée à un an reconductible deux fois à compter de sa notification au titulaire.

Décision n° 54 du 27 Février 2018 : Signature de la proposition transmise par ENEDIS – DR IDF Ouest –95013 CERGY-PONTOISE – relative au raccordement ENEDIS (PC0952801500078 SCI OLYMPIADES) au 2-4 rue Marcel Cerdan à Goussainville, pour un montant de 21.827,05 € TTC, représentant la part extension du réseau de distribution électrique.

Décision n° 55 du 28 Février 2018 : Acceptation du devis proposé par l'Association « Les Amis du Soleil » sise Mairie du Bourget – 93350 LE BOURGET, relatif à une animation par 20 danseuses et danseurs, sur l'Esplanade

du Théâtre Sarah Bernhardt, lors de la 3^{ème} Edition du Carnaval du 10 mars 2018, de 15 h à 19 h, pour un montant de 700 € H.T. (non soumis à la TVA – Art. 293B du CGI).

Décision n° 56 du 28 Février 2018 : Acceptation du devis proposé par l'Association « Le Fil de Soie » - 75014 PARIS, relatif à une animation par 2 artistes – déambulation, maquillage, sculpture sur ballon et jonglage - sur l'Esplanade du Théâtre Sarah Bernhardt, lors de la 3^{ème} Edition du Carnaval du 10 mars 2018, de 15 h 30 à 18 h 30, pour un montant de 400 € H.T. (non soumis à la TVA – Art. 293B du CGI).

Décision n°57 du 28 Février 2018 : Convention de mise en place d'ateliers périscolaires avec l'association « Histoires de sons » –75013 PARIS, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, pour l'animation d'ateliers artistiques permettant le développement du langage, en direction des écoles élémentaires et maternelles de la ville, pour la période du 5 mars 2018 au 15 juin 2018, pour un montant total de 7.950 € correspondant à 16 séances.

Décision n° 58 du 28 Février 2018 :

- Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle proposé par Madani Compagnie – 78520 LIMAY pour le spectacle « F(l)ammes », le Vendredi 16 mars 2018, à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant de 7.753,68 € TTC,

étant précisé qu'ARCADI prendra à sa charge une partie du coût de l'accueil du spectacle et versera à Madani Compagnie un montant de 2.000 € TTC, en compensation de la diminution du prix de cession accordée à la Ville.

NB : ARCADI est un Etablissement public de coopération culturelle créé à l'initiative de la Région Ile-de-France, en partenariat avec l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Il accompagne tous les acteurs culturels franciliens.

- Avenant n° 1 au contrat de cession avec Madani Compagnie, pour 9 heures d'ateliers auprès de 3 classes de collège, 2 classes de lycée, aux élèves du Conservatoire et aux jeunes de l'Espace Romanet, pour un total de 742,30 € TTC, moins la participation d'ARCADI d'un montant de 300 € TTC, soit 442,30 € TTC.

Décision n°59 du 6 Mars 2018 : Convention de formation proposée par Condorcet Formation - 75007 PARIS - tendant à une action « Management personnel » destinée à un élu, et se décomposant en 3 séances, pour un montant total de 2.100 €.

Monsieur HAMIDA demande confirmation que le formateur de cet élu n'est pas un des membres de la Direction Générale, qui interviennent régulièrement pour cet organisme, ce qui serait légalement et moralement critiquable.

Monsieur le Maire confirme que ce n'est pas un membre de la Direction Générale.

Décision n° 60 du 6 Mars 2018 : Convention de formation professionnelle proposée par l'Université Paris 13 - Paris nord - 93430 VILLETANEUSE - pour un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Médiation en santé », destiné à un agent du Centre Municipal de Santé.

Cet enseignement porte sur une durée de 172 heures de modules obligatoires, de 16 heures de module optionnel et de 70 heures de stages, pour un montant total de 2.261,10 €. (2.000 € de formation + 261,10 € Droits universitaires).

Décision n° 61 du 7 Mars 2018 : Convention simplifiée de formation continue proposée par CIRIL Group - 69100 VILLEURBANNE -, relative à une formation CIVIL NET RH INTRANET : Bilan social, pour 2 agents des Ressources Humaines, le 12 avril 2018, pour un montant de 790 € TTC.

Décision n°62 du 7 Mars 2018 : Convention proposée par « le Groupe des 20 Théâtres d’Ile de France » – C/O Théâtre Romain Rolland – 94800 VILLEJUIF, pour 2 représentations du spectacle « Syndrome U », le 30 mars 2018, à l’Espace Germinal de Fosses, pour un montant de 3.692,50 € TTC (TVA 5,5%), correspondant à la participation de la Ville.

La Ville de Goussainville, dans le cadre de la saison culturelle de l’Espace Sarah Bernhardt, fait partie du « Groupe des 20 Théâtres d’Ile de France », depuis 2016.

NB : Chaque saison, les membres du Groupe des 20 Théâtres d’Ile de France, s’engagent à coproduire et à diffuser une création sélectionnée sur la base d’un appel à candidatures, afin de lui offrir une meilleure audience à l’échelle de la région. Pour la saison 2017/2018, le Groupe des 20 Théâtres d’Ile de France coproduit et diffuse la création du lauréat de l’appel à candidatures portant sur le montage d’un texte d’auteur vivant : Julien Guyomard de la Compagnie Scena Nostra qui porte le projet « Syndrome U ».

La Ville de Goussainville et l’Espace Germinal de Fosses co-accueillent le spectacle « Syndrome U » de la Compagnie Scena Nostra, à l’Espace Germinal de Fosses et conviennent de partager les dépenses de l’opération.

Décision n° 63 du 7 Mars 2018 : Dans le cadre du prix littéraire des lycéens organisé par la médiathèque en partenariat avec le Lycée Romain Rolland, signature d’un contrat avec Vincent VILLEMENOT, écrivain - 74500 PUBLIER, pour une rencontre « auteur avec débat » en lien direct avec son œuvre *Samedi 14 Novembre*, pour une classe de seconde, le mardi 20 mars 2018, au lycée Romain Rolland de Goussainville, de 14h30 à 16h30, pour un montant de 333,75 €.

Décision n°64 du 7 Mars 2018 : Contrat avec Gérard LACHAUX, auto-entrepreneur, - 95150 Taverny – pour six séances de présentation de la tenue de campagne complète du fantassin français de 1918, pour six classes de primaire (CM), à raison de 2 classes par matinée, à la médiathèque municipale, en Novembre 2018, pour un montant de 780 € T.T.C.

Décision n°65 du 7 Mars 2018 : Contrat avec EXOSIKA - 57440 ALGRANGE – pour la location de l’exposition «La recette d’un livre », à la Médiathèque Municipale du 09 au 28 avril 2018, du 03 avril 2018 au 08 mai 2018, pour un montant de 420 € TTC.

Décision n° 66 du 7 Mars 2018 : Contrat avec le producteur Histoires de Sons, 75013 PARIS, pour 2 représentations du spectacle « Papa », le mardi 5 juin 2018 à 10h pour les crèches et le mercredi 6 juin 2018 à 10h30 pour le tout public, à la Médiathèque municipale F. Mauriac, pour un montant de 700 € TTC.

Décision n° 67 du 7 Mars 2018 : Contrat avec Gérard LACHAUX, auto-entrepreneur - 95150 Taverny – pour la location de l’exposition « mai 68 », pour une Exposition à la Médiathèque Municipale François Mauriac, du 12 au 31 mai 2018, avec une visite commentée assurée par G. LACHAUX le 22 mai après-midi pour 1 classe de lycée, pour un montant de 600 € TTC.

Décision n° 68 du 7 Mars 2018 : Contrat avec l’ASSOCIATION TRADITIONS CUBAINES, 93100 MONTREUIL, pour une prestation musicale avec 5 musiciens dont 1 chanteur, pour 2 sets de 45 minutes, avec sonorisation de la salle (matériel + instruments / 1 régisseur son), le samedi 7 avril 2018 : concert à 20h00, à la Médiathèque municipale François Mauriac, pour un montant de 1.490 € TTC.

02 - ADMINISTRATION GENERALE – Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Par délibération du 7 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé la dématérialisation du dossier du Conseil Municipal.

Cette décision implique la modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Aussi, est-il demandé au Conseil Municipal de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 2 du Conseil Municipal de la façon suivante :

« Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux Conseillers Municipaux par voie dématérialisée (via un logiciel donnant accès à une plate-forme sécurisée) à l'adresse mail institutionnelle (prenom.nom@ville-goussainville.fr) mise à disposition par la Ville. Tout élu ayant indiqué son refus de recevoir par voie dématérialisée ces documents, devra en informer le maire par écrit. Dans ce cas, les documents seront adressés par écrit à la domiciliation de l'élu».

VOTE : Unanimité.-

03 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois – création de postes.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin d'assurer la pérennité du bon fonctionnement du Service Public, il convient de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

| Emplois | Grades | Temps de travail | Nombre de postes |
|--------------------------------------|--|------------------|------------------|
| Professeur de chant et chef de chœur | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe | TC | 1 |
| | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe | | |

- 1 poste de professeur de chant et chef de chœur à temps complet (20h00) : Cet emploi est créé pour une personne déjà en poste au sein du conservatoire en qualité de professeur de chant à 15h00. A la suite de la démission du chef de chœur le 1^{er} Mars, il a été convenu que le professeur de chant reprenne les cours.

| Emplois | Grades | Temps de travail | Nombre de postes |
|---------|--|------------------|------------------|
| Dumiste | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe | TC | 1 |

- 1 poste de Dumiste à temps complet (20h00) : Un emploi de Dumiste (intervention en milieu scolaire) est déjà créé mais à temps non complet à raison de 12h00 hebdomadaires. L'agent aura donc un contrat à temps complet.

| Emplois | Grades | Temps de travail | Nombre de postes |
|--------------------------------|---|------------------|------------------|
| Assistante de direction du CMS | Rédacteur Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | TC | 1 |

- 1 poste d'assistante de Direction du Centre Municipal de Santé à temps complet : Il s'agit du poste d'un agent du CCAS qui a muté à la ville.

VOTE : Unanimité.-

04 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Désignation des représentants pour siéger au Comité Stratégique de la Société du Grand Paris.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

La Société du Grand Paris (SGP) est un établissement public créé par la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 et régie par le décret 2010-756 du 7 juillet 2010.

Pour l'essentiel, la SGP est chargée de concevoir et de réaliser le Réseau de Transport Public du Grand Paris (RTGP) connu sous le nom de Grand Paris Express, de conduire les opérations d'aménagement ou de construction liées au RTGP, de porter son financement et d'organiser les relations entre la SGP et les autres acteurs : Ile-de-France Mobilités, RATP, SNCF, élus, etc.... concernés par le projet.

La SGP est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance composé de représentants de l'Etat et d'élus des collectivités territoriales.

Pour accompagner la SGP dans la conduite de ses missions, la loi du 3 juin 2010 a prévu la création d'un Comité Stratégique auprès du conseil de surveillance de cet Établissement.

Le comité peut être saisi de tout sujet par le conseil de surveillance. Il peut émettre des propositions et demander que des questions soient inscrites à l'ordre du jour d'une réunion du conseil de surveillance.

Ce Comité Stratégique est composé :

- de 2 députés et de 2 sénateurs désignés par leur assemblée respective,
- des représentants des chambres consulaires et des organisations professionnelles et syndicales.

- des représentants des communes et des établissements publics compétents en matière d'aménagement ou d'urbanisme dont le territoire est, pour tout ou partie, situé sur l'emprise d'un projet d'infrastructure du réseau de transport public du Grand Paris ou dans le périmètre d'un contrat de développement territorial.

C'est à ce titre que la Commune de Goussainville est appelée à désigner avant le 30 avril 2018, délai de rigueur, ses représentants, à savoir un Titulaire et un Suppléant.

Je vous propose les candidatures de :

Liste 1 :

Titulaire : M. Alain LOUIS

Suppléant : M. Thierry CHIABODO

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidats.

Monsieur HAMIDA fait savoir que cet organisme sérieux gère l'aménagement du Grand Paris Express et le suivi des Contrats Développements Territoriaux. Selon lui, Monsieur LOUIS, membre de droit, n'aurait pas assisté aux instances de la Société du Grand Paris, où il aurait pu demander à ce que le tracé de la ligne 17 passe par Goussainville ou négocier une boucle par un tramway ou un bus propre.

Monsieur HAMIDA propose les candidatures de :

Liste 2 :

- Monsieur Abdelaziz HAMIDA (Titulaire)
- Monsieur Orhan ABDAL (Suppléant)

Il demande à ce que tous les bulletins de vote soient dactylographiés.

Monsieur le Maire propose de suspendre ce point le temps de préparer les bulletins de vote dactylographiés.

Les élus de la Droite Républicaine propose les candidatures de :

Liste 3 :

- Monsieur Fabien LOCHARD (Titulaire)
- Madame Elisabeth HERMANVILLE (Suppléant)

Il est procédé au vote à bulletin secret, après la distribution des bulletins de vote.

RESULTATS DU VOTE :

- 35 suffrages exprimés

Liste 1 : 18 voix

Liste 2 : 9 voix

Liste 3 : 8 voix

Sont élus, à la majorité absolue, représentants au Comité Stratégique de la Société du Grand Paris :

- Monsieur Alain LOUIS (Titulaire)
- Monsieur Thierry CHIABODO (Suppléant)

05 - CULTURE – Demande d’autorisation de vente de documents sortis de l’inventaire de la médiathèque municipale.-

Rapporteur : Mme Claudine FLESSATI.-

Les collections de la médiathèque évoluent et se renouvèlent continuellement. Les documents qui ne sont plus empruntés, qui sont usés voire obsolètes doivent être retirés : une partie de ces documents est donnée aux crèches, halte-garderie, écoles et Accueils de Loisirs de la Ville ; ils sont également proposés aux lycée et collèges, à la résidence Ambroise Croizat et à des associations. Néanmoins, il reste de nombreux documents sans preneur, notamment les livres pour les adultes.

Aussi il a été décidé d’organiser le 2 juin 2018, de 10h à 17h, une Grande Braderie pour vendre ces documents à la population. Les fonds récoltés serviront à acheter de nouveaux documents.

Il est en conséquence demandé au Conseil Municipal :

- d’autoriser la vente des documents sortis de l’inventaire de la médiathèque
- de fixer les tarifs de ces documents à 0,50 €, 1 € ou 2 € en fonction de leur nature ou état.

VOTE : Unanimité.

06 - SOLIDARITE-SANTE - Présentation du rapport sur la situation en matière d’égalité femmes-hommes.-

Rapporteur : Mme Yaye GUEYE.-

L’article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes indique que le “Rapport sur la situation en matière d’égalité femmes-hommes” concerne toutes les collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d’égalité entre les femmes indique :

- ✚ La Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d’accord relatif à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes, prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d’élaborer un rapport sur la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget. Ce rapport concerne la situation en matière d’égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu’elle mène sur son territoire
- ✚ Le maire ou le président de l’établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente respectivement au conseil municipal ou au conseil communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.
- ✚ Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune ou du groupement en matière d’égalité entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique comme prévu à l’article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la rémunération et à l’articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- ✚ Le rapport comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d’emplois, l’articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

- ✚ Le rapport présente les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1er de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ✚ Ce rapport comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la commune ou du groupement. Il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes dans la commune ou le groupement, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.
- ✚ Le rapport recense les ressources mobilisées à cet effet.
- ✚ La présentation du rapport est une obligation légale depuis le 1er janvier 2016 pour toutes les collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

L'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) codifie ces dispositions.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, une délibération spécifique permet d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant.

Il convient donc de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté.

Madame GUEYE fait la présentation suivante :

« Le rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes présente les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi, tout comme l'année dernière, je compte surtout mettre l'accent sur notre approche globale en matière d'égalité Femmes-Hommes sur Goussainville plutôt que de m'enfermer dans des généralités liées au contexte national – d'où la nécessité d'exposer quelques éléments de constat, de réalisations avant d'ouvrir des perspectives.

A) Quelques éléments de constat :

1°) Goussainville compte 31255 habitants

15898 femmes (50,86%) et 15357 hommes (49,14 %). Les familles monoparentales représentent 1089 familles, soit une famille sur 5. Même si ce n'est pas systématique, la monoparentalité peut accroître les risques de pauvreté et surtout les difficultés liées à l'éducation, ce sont les ménages les plus exposés à la précarité. A GOUSSAINVILLE, 25 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

2°) Problèmes identifiés sur notre territoire en 2015

- ✚ Les chiffres alarmants sur les Violences faites aux femmes ;
- ✚ Le premier diagnostic qui a été fait au fur et à mesure ;
- ✚ Les personnes que j'ai reçues ;
- ✚ Celles qui se sont présentées au pôle solidarité et santé ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale.

Nous ont amenés à travailler ensemble sur les violences.

Je profite de cette présentation pour tous les remercier du travail remarquable.

L'organisation de la prise en charge de ces femmes est une priorité, elles rencontrent des difficultés pour porter plainte au commissariat mais également pour trouver un logement lorsqu'elle quitte leur conjoint violent.

B) Les réalisations en 2017 :

1°) Un travail prioritaire pour la protection des femmes victimes de violence

Avec l'Association « Du Côté des Femmes » la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales en 2017 c'est :

| | 1er accueil | nombre de femmes suivies | nombre de RDV |
|------|-------------|--------------------------|---------------|
| 2017 | 13 | 19 | 73 |

Sur 3 axes :

- ✚ Accueil, écoute ;
- ✚ Accompagnement social en lien avec le Service Social Départemental (SSD) et le Service Social du CCAS;
- ✚ Lien avec les possibilités d'hébergement temporaire, accompagnement vers le logement définitif.

2°) Réseaux, adhésions :

- ✚ Poursuite de l'adhésion à l'association des **Elu.e.s Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF)**.
[*Cette association a pour objectif d'informer et de soutenir les élu.e.s et Collectivités territoriales souhaitant s'engager dans l'action contre les violences faites aux femmes.*]
- ✚ Adhésion au **Centre Hubertine AUCLERT** afin de pouvoir s'appuyer mieux et plus sur toutes les ressources de cette association spécialisée dans les droits des femmes

3°) Formations, rencontres :

- ✚ En 2017, nous avons accueilli le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour une formation sur les violences faites aux femmes. Une centaine d'agents de toute l'Île-de-France y ont participé dont certains de la Ville et de nos partenaires comme le Service Social Départemental de Goussainville.
- ✚ 3 Rencontres thématiques et 2 formations avec le Centre Hubertine AUCLERT

L'ensemble de ces rencontres et formations permet de faire émerger des problématiques de terrain, des acteurs, des actions ponctuelles ou récurrentes sur lesquelles travailler conjointement avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, institutions, services municipaux)

4°) Le travail réalisé avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, institutions, services municipaux) pendant la "Semaine Internationale des Droits des Femmes" :

Du lundi 6 au dimanche 12 mars 2017 :

- 275 personnes rencontrées dans le cadre d'ateliers, de rencontre-débats et de moments festifs
- ✚ Le dimanche 12 mars 2017 :
 - 50 personnes ont participé à un Grand jeu "Egale.e poursuite" dont le but était d'arriver au sommet de l'échelle de l'égalité.

5°) Suivi individuel :

72 dossiers suivis par le Pôle Solidarité et Santé depuis 2015 dont 32 actifs en 2017.

Certaines des femmes concernées sont venues parce qu'elles connaissaient ma délégation ou parce qu'elles avaient repéré les missions du Pôle Solidarité et Santé.

Chacune d'entre elle a fait l'objet d'une prise en charge administrative, voire d'un accompagnement social.

En dehors des violences conjugales dont je viens de parler, les autres thématiques principales étaient l'emploi et le logement.

En 2017 18 dossiers ont été clôturés sur les 34 ouverts.

Je reçois aussi des concitoyens pour les aider pour des problèmes d'urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire...), de cantine, de dérogations scolaires, de problèmes familiaux, de logement, d'aides familiales... Bien évidemment, après une première rencontre, j'oriente les personnes vers les services compétents et les élus concernés par les problématiques qui ne relèvent pas de ma délégation.

6°) La Ville est dotée de structures d'accueil qui facilitent l'accès à l'emploi des femmes :

- ✚ Pour les enfants de 3 mois à 3 ans : 3 structures de multi-accueil (crèches) et d'un relais d'Assistantes Maternelles.
- ✚ Pour les enfants de 2,5 ans à 11 ans : 9 Accueils de loisirs
- ✚ Pour les jeunes de 12 à 16 ans : L'Espace André ROMANET

En favorisant l'accueil des enfants et des jeunes, ces structures contribuent à permettre aux femmes de pouvoir travailler, chercher du travail et se former et pallient autant que possible la précarité des familles monoparentales.

7°) Un travail en collaboration avec la Police Municipale pour sensibiliser le Commissariat de Police aux problèmes rencontrés lors de certains dépôts de plainte.

C) Les perspectives 2018 – 2020 :

Nous mettrons l'accent sur plusieurs points :

- ✚ Travailler sur l'hébergement temporaire ;
- ✚ Travailler avec l'association "Du Côté des Femmes" pour :
 - ✓ Ouvrir la « Mission Droits des Femmes » dans la Maison des Solidarités et y développer des permanences tout en poursuivant la logique d'intervention en réseau, la mission droit des femmes constituant un guichet unique pour orienter le public demandeur. Ce sera un espace d'accueil, d'écoute, de soutien, d'information, d'orientation et de traitement de toutes les problématiques ;
 - ✓ Faire évoluer notre projet des Droits des Femmes
- ✚ Formation/sensibilisation des acteurs municipaux (travailleurs sociaux, professionnels de la santé, du CMS, policiers municipaux, personnel d'accueil...) sur la question des Droits des Femmes et de l'égalité femmes-hommes.
- ✚ Se former sur le rapport de situation comparée pour un meilleur travail transversal avec les Ressources Humaines. [[article 51 de la loi du 12 mars 2012 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes](#)]
- ✚ Se former sur le Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour affiner la méthodologie (ressources statistiques et bibliographiques, plan de travail, stratégie...)
- ✚ Poursuivre les suivis individuels

Comme vous pouvez le constater, il reste encore beaucoup à faire.

Ce travail est éminemment transversal et ne peut se faire sans l'implication des délégations de chacun des élus. »

07 - INTERCOMMUNALITE – Convention constitutive du groupement de commandes avec la CARPF pour la réalisation d'études, l'installation et la maintenance de la vidéoprotection.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) souhaite développer son dispositif de vidéoprotection et invite les communes de la CARPF ayant également des besoins à rejoindre un groupement de commandes de vidéoprotection pour lequel la CARPF sera le coordonnateur et aura pour objet la préparation et le lancement des consultations suivantes :

- marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage :
 - étude d'opportunité,
 - étude de faisabilité technique et financière en création ou évolution,
 - montage de dossier de demande d'autorisation préfectorale,
 - montage de dossier de demande de subventions (Etat, Région, Département),
 - suivi de travaux,
 - élaboration des cahiers des charges des marchés publics,
- marché de travaux de vidéoprotection (génie civil, réseaux, fournitures),
- marché de maintenance du matériel, installations et réseaux de vidéoprotection.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes de vidéoprotection.

Monsieur le Maire précise que cette délibération sera votée par toutes les communes de la CARPF.

Monsieur FIGUIERE fait savoir qu'il votera pour. Cependant, il s'inquiète au sujet de l'importance des marchés et se demande si la CARPF décidera des endroits où seront installés les caméras.

Monsieur le Maire signale que les communes feront part de leurs besoins. Les études d'opportunité seront effectuées à leur demande.

Il ajoute que la Communauté d'Agglomération prendra en compte un certain nombre de coûts pour faciliter les installations, le Maire restant en charge de la sécurité dans sa ville. Pour bénéficier de prix plus compétitifs, le regroupement d'achat de matériel est nécessaire.

Monsieur HAMIDA fait savoir qu'il ne votera pas pour cette convention, n'étant pas assuré de son intérêt pour la Collectivité.

Il ajoute que le Maire, vice-Président à la sécurité à la CARPF, n'a pas obtenu que le Centre de Supervision Urbain soit installé à Goussainville, mais à Sarcelles.

Monsieur le Maire répond que Sarcelles n'a pas le CSU de la Communauté d'Agglomération et que celui-ci sera installé dans les bâtiments de VEOLIA.

Monsieur HAMIDA estime que celui de Goussainville sera secondaire, le principal revenant à Sarcelles.

VOTE : 32 Voix POUR – 3 Voix CONTRE.-

08 - FINANCES – Application du taux de subvention personnalisé aux tarifs des mini-séjours au Mayet de Montagne.-

Rapporteur : Madame Elisabeth FRY.-

Par délibération 06 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau règlement de fonctionnement du « taux de subvention personnalisé » défini en fonction du quotient familial des usagers pour les tarifs des secteurs de l'Education et de l'Enseignement Artistique, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il convient maintenant d'harmoniser le calcul des tarifs des mini-séjours au Mayet de Montagne avec le nouveau système du taux de subvention personnalisé.

Un séjour au Mayet de Montagne correspond à 5 jours (lundi au vendredi), à 9 repas (4 jours et vendredi midi) et à 4 nuits (la nuitée équivalant à un accueil du soir en ALSH).

Aussi, est-il demandé au Conseil Municipal d'appliquer le taux de subvention personnalisé aux tarifs des mini-séjours au Mayet de Montagne :

| Activités facturées | unité | Tarif sans subvention | Tarif -20% (QF > 1600) | Tarif - 91% (QF < 115) |
|----------------------------------|--------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Mini-séjour au Mayet de Montagne | 5 jours | 119,67 € | 95,70 € | 10,81 € |

Il est précisé que, conformément à la délibération du 06 juin 2017 :

- Le taux de subvention personnalisé s'applique en fonction du quotient familial des usagers,
- Les extérieurs, les occasionnels et les usagers n'ayant pas fait calculer leur taux de subvention se voient appliquer le tarif plein,
- En raison d'évènements familiaux graves une gratuité temporaire pourra être accordée.

VOTE : Unanimité.-

09 - FINANCES – Comptes de Gestion 2017 du Receveur Municipal – Commune et budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et des Baux commerciaux.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

La ville a reçu les Comptes de Gestion 2017 de la commune et des budgets annexes qui reflètent la comptabilité de Monsieur le Trésorier Principal de Louvres-Goussainville.

Les résultats d'exercice contenus dans ces documents sont strictement identiques aux Comptes Administratifs de la ville et des budgets annexes, et n'appellent aucune observation particulière.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces comptes de gestion.

Monsieur HAMIDA rappelle que le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité le 16 décembre 2015 pour la création de commissions municipales, en vue de préparer les projets de délibérations à soumettre au Conseil Municipal.

Il regrette qu'elles ne se réunissent pas et fait référence à la Commission Municipale des Sports évoquée lors du dernier Conseil Municipal.

Il estime que, faute d'avoir réuni la commission municipale Finances, le Maire ne peut pas contraindre les élus à un débat synthétique et demande à ce que tous les points Finances soient reportés à une date ultérieure.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur HAMIDA, qu'à aucun moment, il n'a formulé ces remarques durant les 3 années précédentes.

VOTE : 26 Voix POUR – 3 Voix CONTRE – 6 Abstentions

Départ de Madame Sonia YEMBOU, qui donne pouvoir à Madame Jeanine KANIKAINATHAN.

Monsieur SIGNARBIEUX, Directeur Général des Services, fait la présentation du CA 2017 – BP 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Commune Budget principal

| | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Résultats de l'exercice 2017 | 4 854 343,91 € | 319 829,28 € |
| Report des résultats 2016 | 3 636 961,73 € | 1 921 424,83 € |
| Total | 8 491 305,64 € | 2 241 254,11 € |
| Solde des reports RAR | | - 1 013 618,60 € |
| Total Général : | 8 491 305,64 € | 1 227 635,51 € |
| Solde total brut cumulé : | 9 718 941,15 € | |

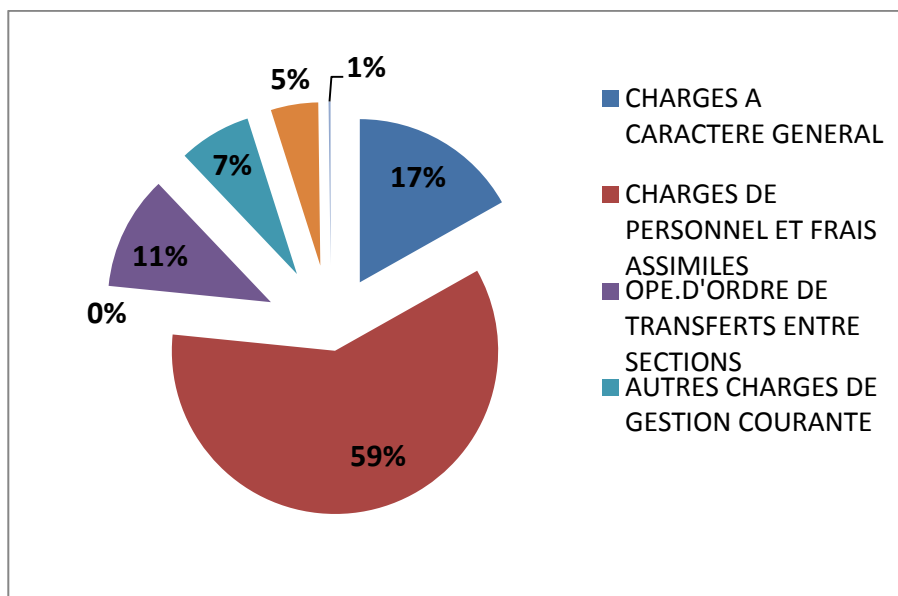
Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de + 8.491.305,64 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire de + 2.241.254,11 (hors solde des restes à réaliser).

Ces résultats sont identiques au compte de Gestion du Trésorier et sont repris dans le budget 2018.

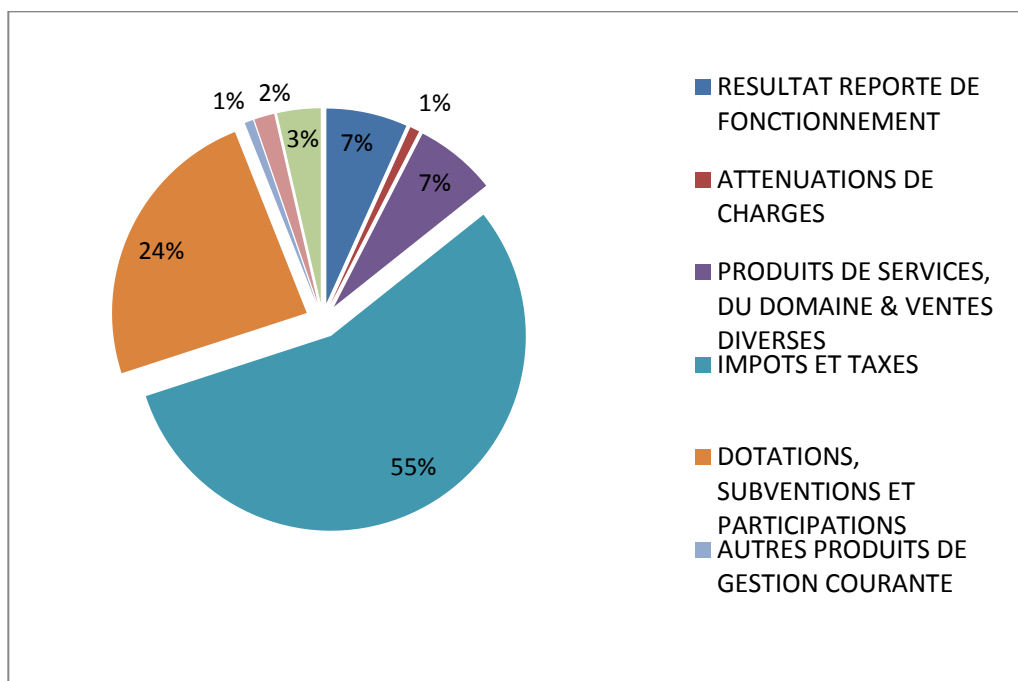
CA 2017 – Dépenses de fonctionnement

| | | Réalisé 2017 |
|--------------|--|----------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 7 653 262,73 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 27 160 539,59 |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | - |
| 042 | OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 5 141 682,79 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 3 269 295,73 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 2 135 623,62 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 91 268,03 |
| Total | DEPENSES | 45 451 672,49 |



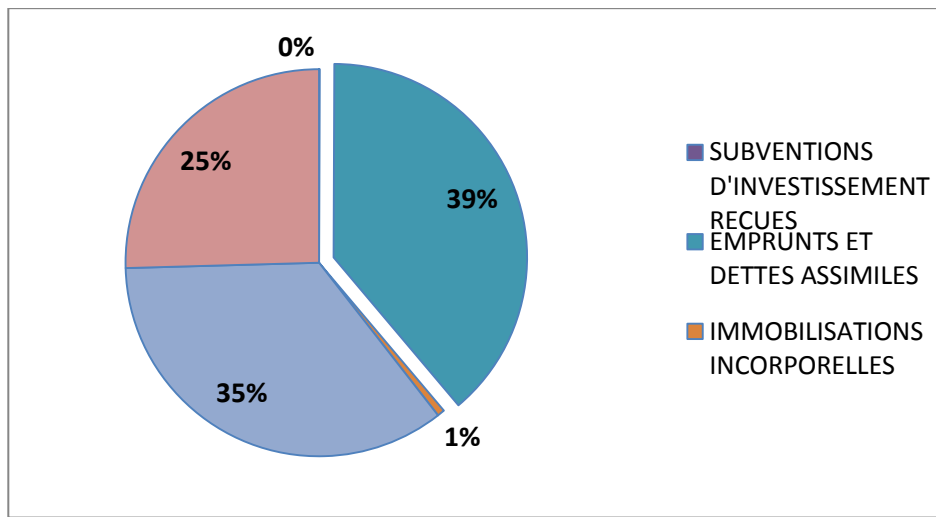
CA 2017 – Recettes de fonctionnement

| | | Réalisé 2017 |
|--------------|--|----------------------|
| 002 | RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT | 3 636 961,73 |
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 429 135,00 |
| 042 | OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | - |
| 70 | PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES | 3 652 757,87 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 30 038 892,53 |
| 74 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 12 939 357,90 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 389 943,67 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 909 994,96 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 945 934,47 |
| Total | RECETTES | 53 942 978,13 |



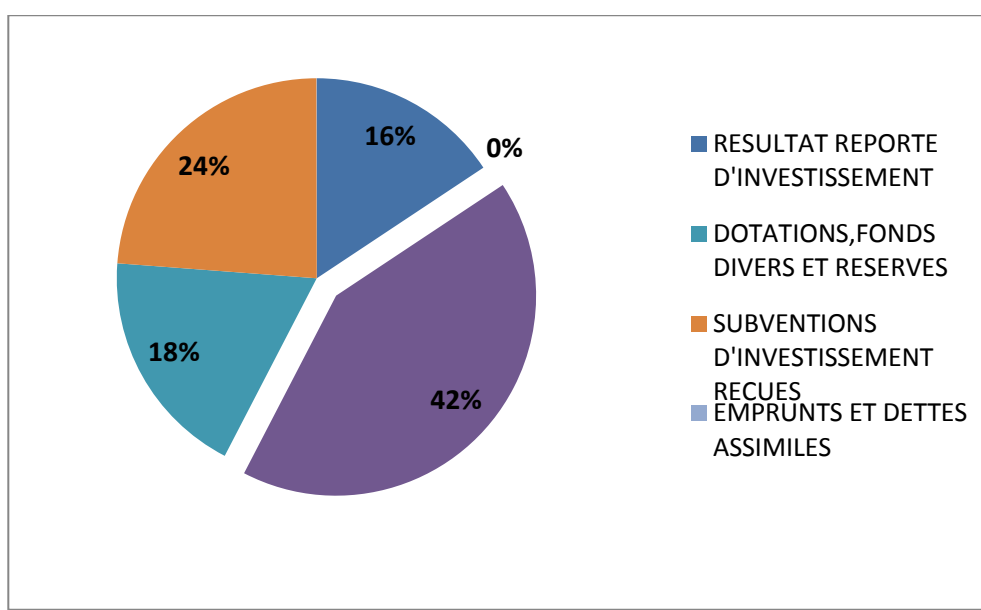
CA 2017 – Dépenses d'Investissement

| | | Réalisé 2017 |
|---------------|-------------------------------------|----------------------|
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 6 000,00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 3 885 197,49 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 61 876,20 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 3 516 679,09 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 2 548 723,50 |
| Totaux | | 10 018 476,28 |



CA 2017 : Recettes d'Investissement

| | | Réalisé 2017 |
|---------------|--|----------------------|
| 001 | RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT | 1 921 424,83 |
| 040 | OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 5 141 682,79 |
| 10 | DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES | 2 277 944,55 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 2 915 678,22 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 3 000,00 |
| Totaux | | 12 259 730,39 |



COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires de dépenses et de recettes selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|------------------------|-----------------------|
| Résultats de l'exercice 2017 | 4 854 343,91 € | 319 829,28 € |
| Report des résultats 2016 | 3 636 961,73 € | 1 921 424,83 € |
| Total | 8 491 305,64 € | 2 241 254,11 € |
| Solde Report RAR | | - 1 013 618,60 € |
| Total Général : | 8 491 305,64 € | 2 411 240,87 € |
| Solde total brut cumulé (sans RAR) | 10 732 559,75 € | |

Le Compte de Gestion 2017 du Trésorier est strictement conforme au Compte Administratif 2017.

Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget Principal

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement étant excédentaire de : + 8.491.305,64 € , Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

Affecter le solde de : + 8.491.305,64 € au compte : 002 – « excédent de fonctionnement reporté » du projet de Budget 2018.

Vote des taux d'imposition applicables en 2018 aux 3 taxes locales

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien des taux des trois taxes ménages en les fixant comme suit :

| Taxes | Base 2017 | Base 2018 | Taux 2017 | Taux 2018 (inchangés) | Produits prévisionnels |
|--------------------------|--------------|-----------------|-----------|-----------------------|------------------------|
| Taxe d'habitation | 39 765 435 € | 40 277 000,00 € | 16,71% | 16,71% | 6 730 287 € |
| Taxe foncière (bâti) | 36 587 763 € | 37 699 000,00 € | 20,56% | 20,56% | 7 750 914 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 235 440 € | 233 100,00 € | 68,57% | 68,57% | 159 837 € |
| Total | | | | | 14 641 038 € |

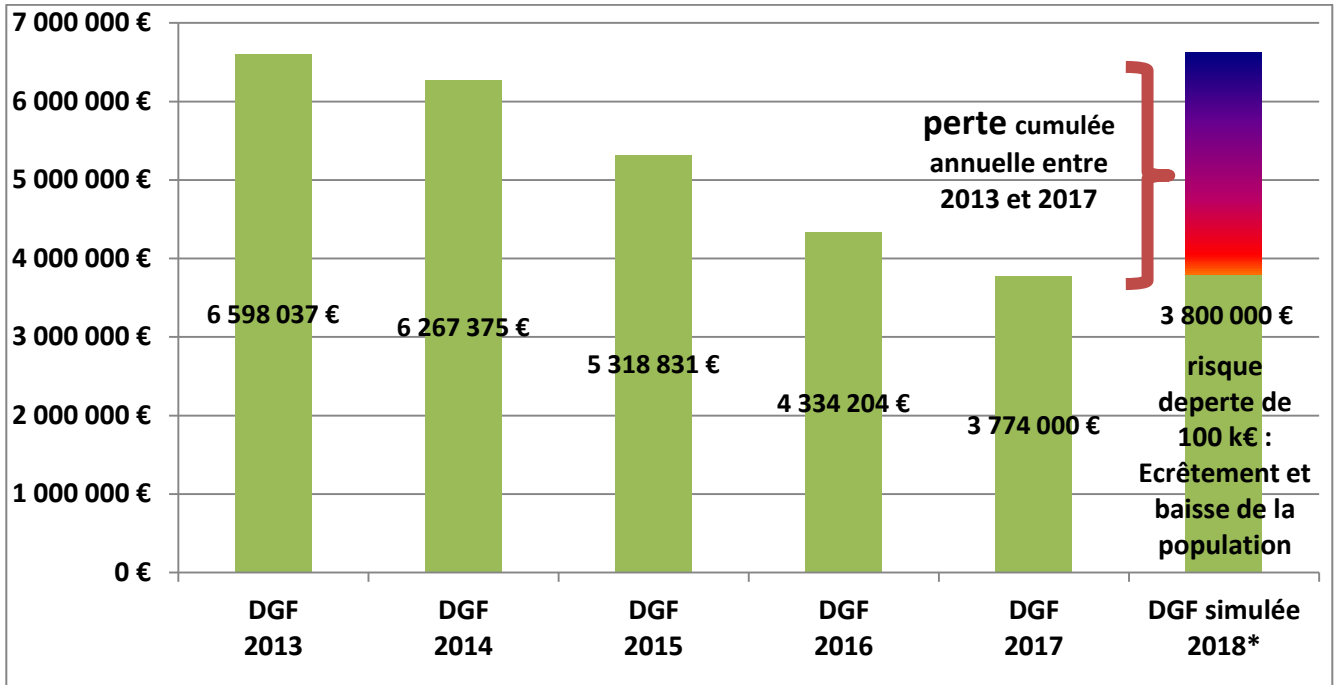
Produit fiscal 2018 estimé : 14.500.000 € (réel : 14.641.038 €, notifié le 31/03/2018).

Budget Primitif 2018

Le Budget Primitif de 2018 a été préparé dans un contexte économique contraint en reprenant les orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de mars dernier.

Les contraintes

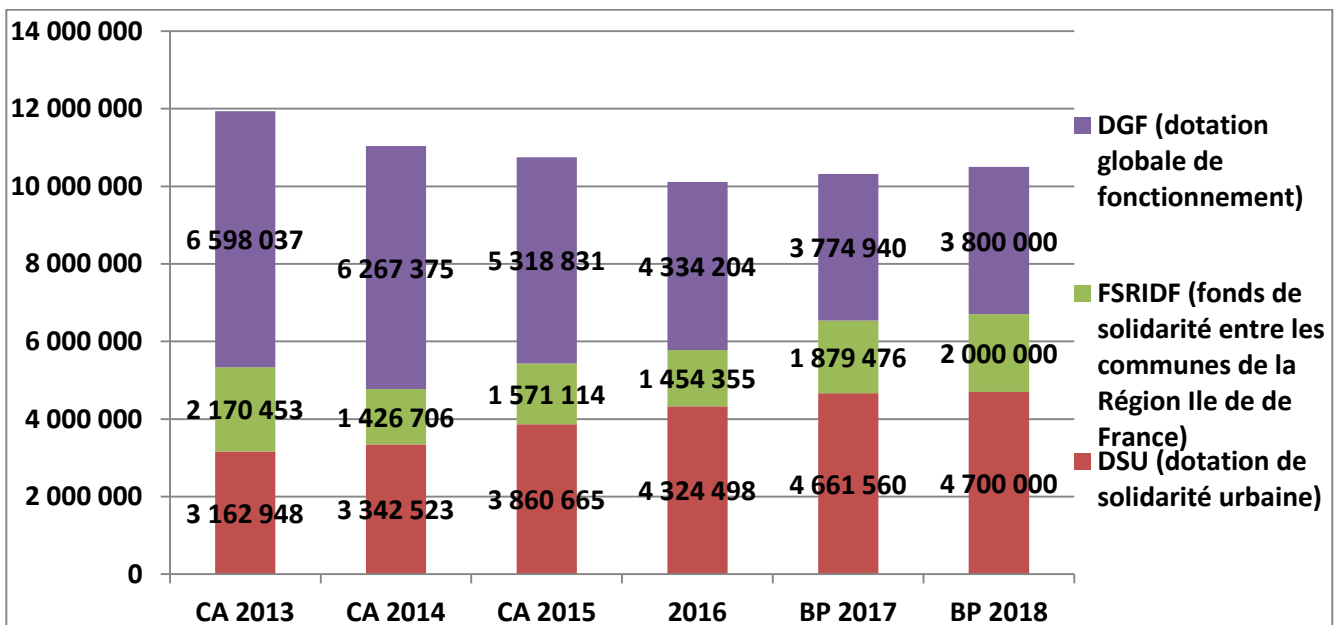
Perte de DGF pour Goussainville depuis 2012



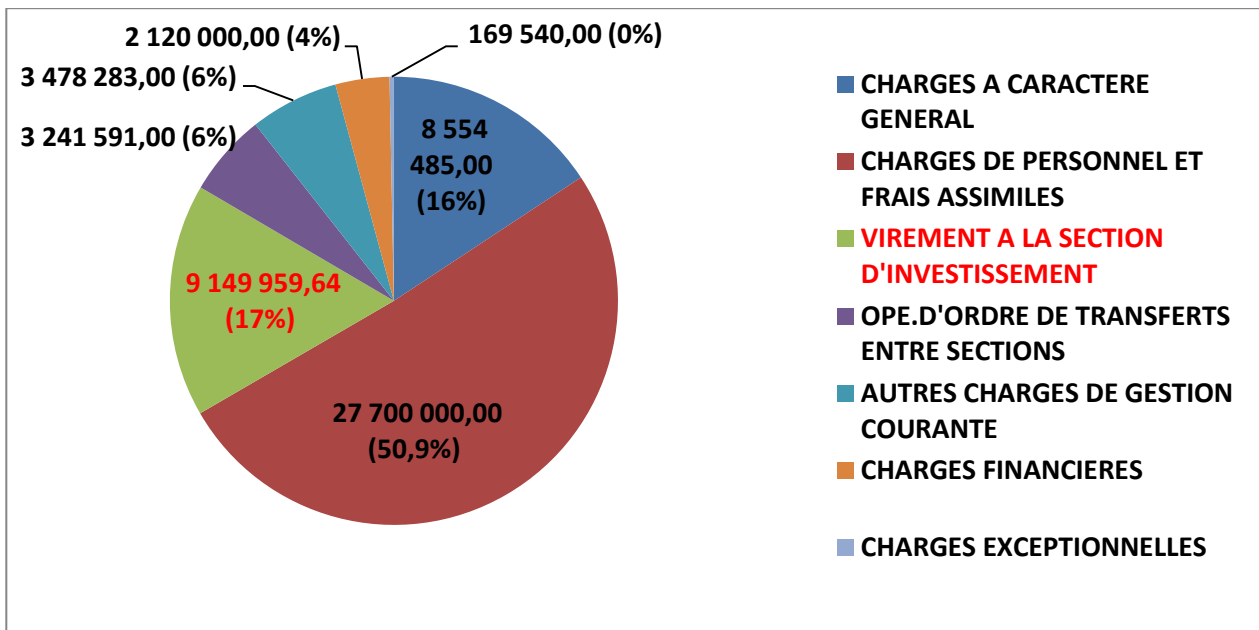
Soit une perte de 3 M€ depuis 2013, donc 10 M€ cumulés.

Les contraintes nationales pèsent sur le budget de la Commune

Cumul de l'impact : perte DGF et variation du FSRIF et DSU

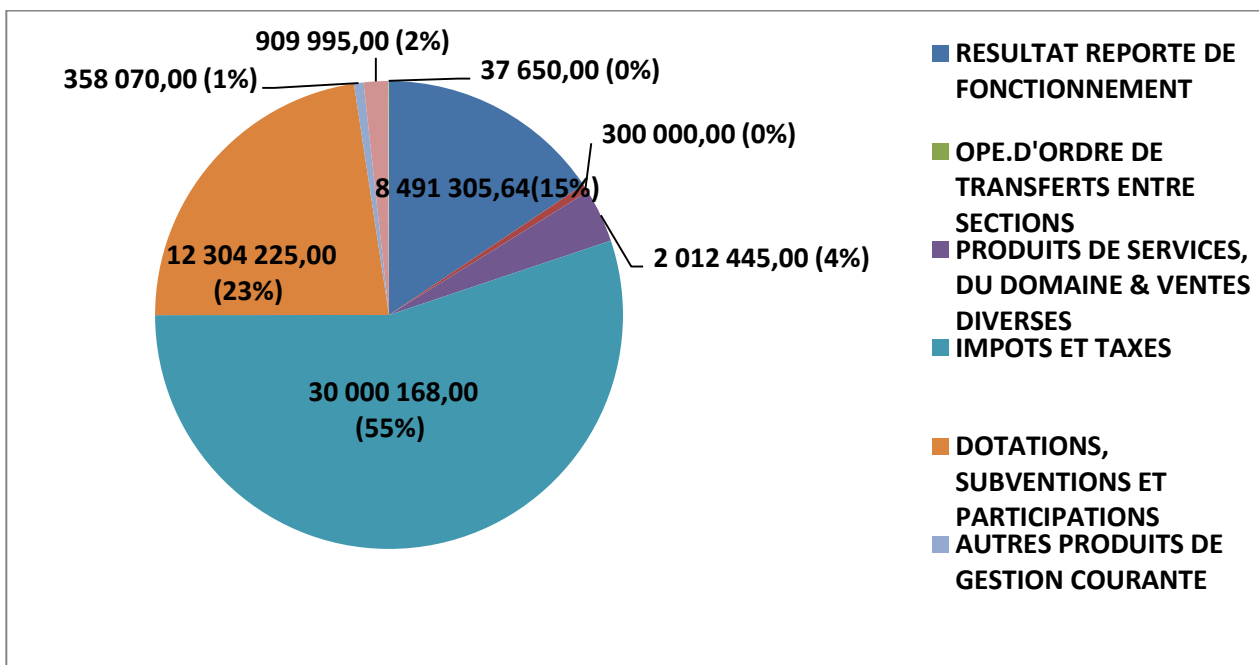


BP 2018 – Dépenses de fonctionnement



Soit un total de 54.413.858,64 €.

BP 2018 – Recettes de fonctionnement



Soit un total de 54.413.858,64 €.

BP 2018 – Dépenses d'Investissement

Le projet de Budget 2018 permet de dégager une épargne brute importante en section de fonctionnement, afin de financer le remboursement du capital de la dette et une partie de la section d'investissement.

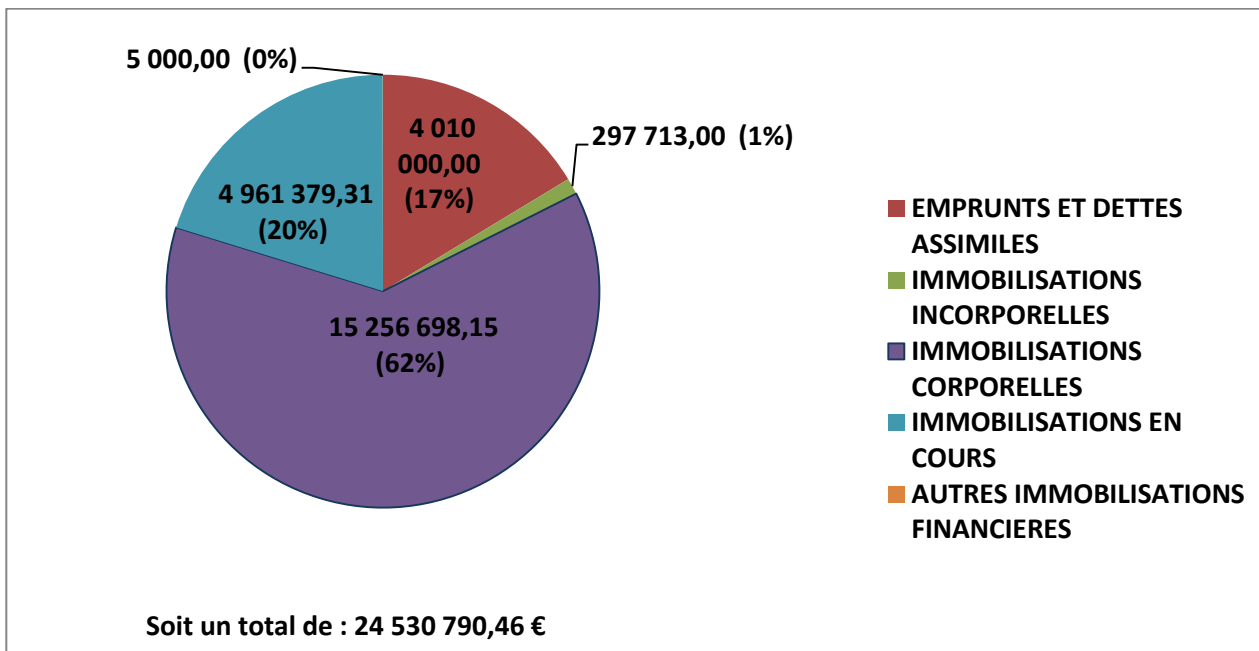
L'autofinancement brut : + 9,15 M€ permettra en 2018 de faire face, en totalité, au remboursement du capital de la dette (4 M€).

L'autofinancement net (autofinancement brut – remboursement du capital de la dette) est conséquent : soit 9,15 M€ - 4 M€ = + 5,15 M€.

Cet autofinancement net important permet de replacer Goussainville dans le cercle vertueux des villes bien gérées (La DGFIP vient d'ailleurs de féliciter la Ville).

Le ratio prudentiel de durée de désendettement institué par le Président Macron est respecté : 55 M€ d'encours de dette / 9,15 M€ de capacité d'autofinancement brute = 6 années (contre 11 à 13 inscrit dans la Loi de Finances).

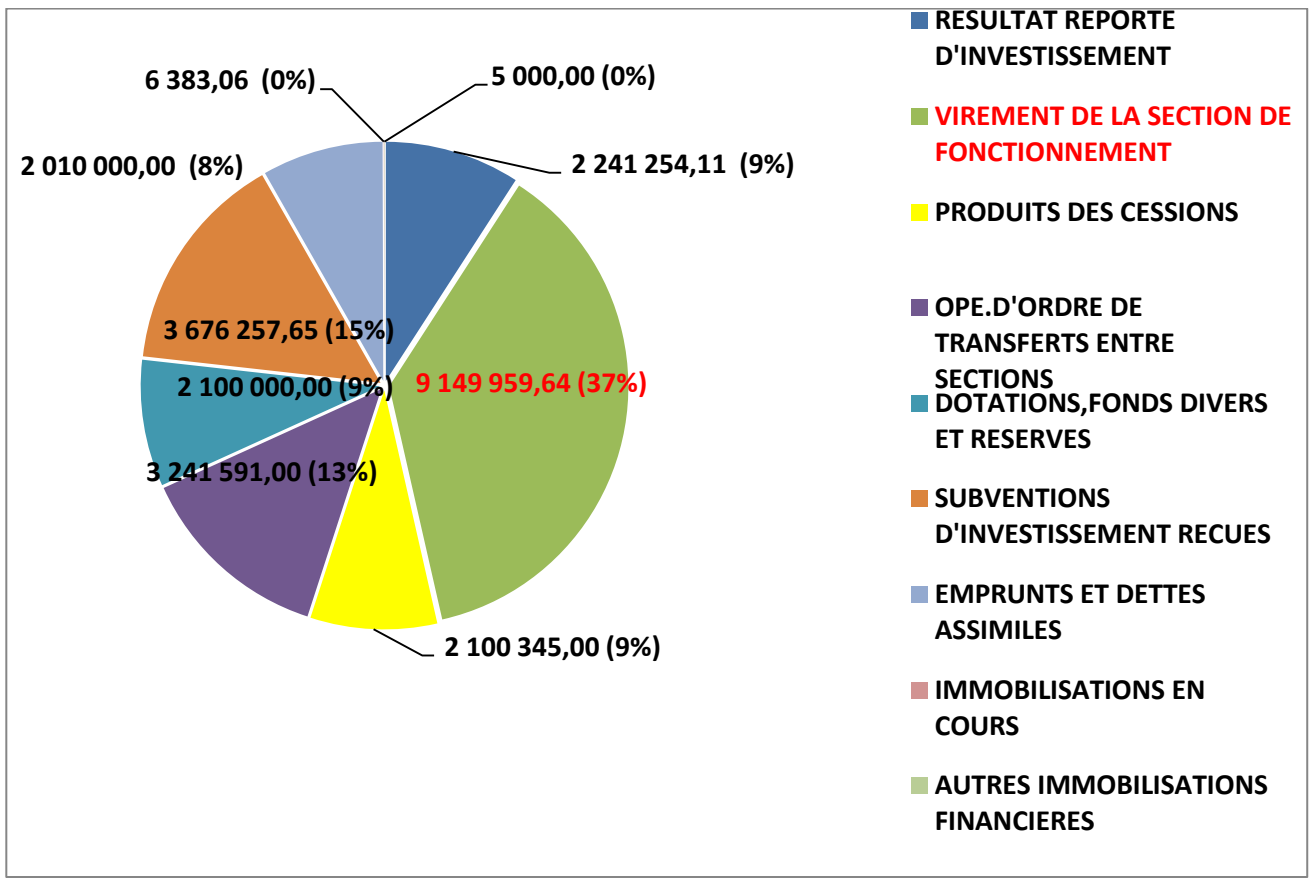
BP 2018 – Dépenses d'Investissement



Les principales dépenses d'Investissement BP 2018

- Voiries : 3.365.000 €
- Acquisition et travaux pour le regroupement des services techniques : 3.000.000 €
- Acquisition du terrain ALDI (dont 200 k€ de provision de travaux : 1.110.000 €
- Extension école Jules Ferry (provision) : 1.000.000 €
- Contrat PPP éclairage public et réseaux : 1.000.000 €
- Réfection complète de la piste d'athlétisme 400 m : 800.000 €
- Dédoublage des classes de CP : 500.000 €
- Travaux Stade Delaune : 500.000 €
- Divers travaux dans les écoles, reprise de peinture, sols... : 500.000 €
- Insonorisation de salles de classes et logements à Jean Moulin : 480.000 €
- Maintenance des chauffage et travaux sur production et de transport de fluides : 340.000 €
- Divers travaux dans les bâtiments (classes sous préaux), divers remplacements de matériels...

BP 2018 – Recettes d'Investissement



Soit un total de : 24.530.790,46 €

10 - FINANCES – Compte Administratif 2017 – Commune.-

Monsieur le Maire fait savoir qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Toujours en application du même article, il est rappelé que le Maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du Président de séance, et propose d'élire Monsieur Bruno DOMMERGUE, Président de séance ».

Il est passé au vote.

Monsieur DOMMERGUE est élu Président de séance et Monsieur le Maire lui passe la parole pour la lecture des Comptes Administratifs 2017 de la Commune, de l'Eau, de l'Assainissement et des Baux Commerciaux.

Monsieur HAMIDA estime que ce Compte Administratif est opaque. En effet, à partir d'un résumé d'une demi-page, il n'est pas possible aux élus de le comparer aux précédents exercices et de voir si les évaluations sont conformes et respectées.

Il donne comme exemple la Ville de St Dié (Ville de 22.000 habitants) qui :

- replace la présentation de l'exercice et du résultat du CA dans le contexte de l'étude financière prospective,
- détaille le contenu de chaque chapitre,
- commente le taux de réalisation des dépenses d'investissement,
- détaille les opérations d'investissement financées en cours d'exercice,
- présente sous forme de graphiques l'évolution de la dette.

De même, la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) récapitule les préconisations et les documents qui accompagnent le Compte Administratif : la solvabilité, la dette, le pourcentage de réalisés.

Il fait savoir que :

- un budget est sincère lorsque les crédits ouverts s'approchent du réalisé. Or, sur les 8,9 millions d'euros ouverts en section de fonctionnement, seuls 7,6 millions ont été réalisés.
- pour les emprunts contractés en 2012, la Ville paie des charges financières jusqu'à ce jour, au lieu de les rembourser avec l'excédent.
- Les impôts ont été prématurément augmentés en 2015.

Il estime que les éléments communiqués ne permettent pas aux élus de délibérer en toute connaissance de cause, par le manque d'informations sur le CA et l'absence de comparaison avec l'exercice précédent.

En réponse à Monsieur HAMIDA, Monsieur le Maire fait savoir que :

- le CA compte 102 pages,
- les 10 millions de dépenses figurent à la page 4,
- la comparaison avec les exercices N-1 et N-2 peut être faite à partir des CA précédents qu'il a en sa possession,
- le compte de gestion du receveur est identique à ce Compte Administratif,
- la synthèse du document a été présentée par le Directeur Général des Services et le Directeur Adjoint aux Finances,
- l'excédent de recettes qui n'a pas été absorbé par les dépenses non réalisées revient dans le BP de l'année suivante.

Compte Administratif 2017 - COMMUNE

Le compte étant voté par chapitre seuls les totaux de ces derniers sont lus.

Dépenses de Fonctionnement :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|---|---------------|
| 011 – Charges à caractère général | 7 653 262,73 |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 27 160 539,59 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 3 269 295,73 |
| 66 – Charges financières | 2 135 623,62 |

| | |
|--|----------------------|
| 67 – Charges exceptionnelles | 91 268,03 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 40 309 989,70 |
| | |
| 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 5 141 682,79 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 5 141 682,79 |

| | |
|---|------------------------|
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 45.451.672,49 € |
|---|------------------------|

Recettes de Fonctionnement :

| CHAPITRE | RECETTES |
|--|----------------------|
| | |
| 013 – Atténuations de charges | 429 135,00 |
| 70 – Produits des services, du domaine et vente diverses | 3 652 757,87 |
| 73 – Impôts et taxes | 30 038 892,53 |
| 74 – Dotations, subventions et participations | 12 939 357,90 |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 389 943,67 |
| 76 – Produits financiers | 909 994,96 |
| 77 – Produits exceptionnels | 1 945 934,47 |
| | |
| TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 50 306 016,40 |
| 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 0,00 |
| | |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 0,00 |

| | |
|---|------------------------|
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 50.306.016,40 € |
|---|------------------------|

A cela s'ajoute le report de l'exercice 2016 de 3.636.961,73€, soit un total de 53.942.978,13€.

Dépenses d'Investissement :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|----------------------|
| | |
| Dépenses d'équipement | |
| 20 – Immobilisations incorporelles | 61 876,20 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 3 516 679,09 |
| 23 – Immobilisations en cours | 2 548 723,50 |
| | |
| Dépenses financières | |
| 13 – Subventions d'investissement reçues | 6 000,00 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 3 885 197,49 |
| 27 – Autres immobilisations financières | 0,00 |
| | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 10 018 476,28 |
| | |
| 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 0,00 |
| | |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 0,00 |

| | |
|--|------------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 10.018.476,28 € |
|--|------------------------|

Recettes d'Investissement :

| CHAPITRE | RECETTES |
|---|---------------------|
| Recettes d'équipement | |
| 13 – Subventions d'investissement reçues | 2 915 678,22 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 3 000,00 |
| 23 – Immobilisations en cours | 0,00 |
| | |
| Recettes financières | |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 2 277 944,55 |
| | |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 5 196 622,77 |
| | |
| <i>040 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i> | <i>5 141 682,79</i> |
| | |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 5 141 682,79 |

A cela s'ajoute le report de l'exercice 2016 de 1.921.424,83€ (soit un total de 12.259.730,39€)

| | |
|--|------------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 12.259.730,39 € |
|--|------------------------|

A cela s'ajoutent les restes à réaliser pour l'exercice 2017 qui sont de 2.061.057,06 € en recettes et 3.074.675,66 € en dépenses.

Monsieur DOMMERGUE propose à l'assemblée de procéder au vote du Compte Administratif 2017 de la Commune et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle des délibérations».

| | | |
|---|-----------------------------------|-----------------------|
| <u>Compte Administratif 2017 de la COMMUNE :</u> | | |
| avec reports N-1 et Restes à Réaliser 2017) | | |
| Section de Fonctionnement : | DEPENSES : 45.451.672,49 € | |
| | RECETTES : 53.942.978,13 € | |
| POUR : 25 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 6 |
| Section d'Investissement : | DEPENSES : 13.093.151,94 € | |
| | RECETTES : 14.320.787,45 € | |
| POUR : 25 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 6 |

Monsieur DOMMERGUE demande à Monsieur le Maire de revenir dans la salle des délibérations et l'informe des résultats des votes du Compte Administratif 2017 de la COMMUNE, à savoir :

| | | |
|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| POUR : 25 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 6 |
|-----------------------|------------------------|-----------------------|

11 - FINANCES – Compte Administratif 2017 – Service annexe de l'EAU.-

Le compte s'établit ainsi :

Dépenses d'Exploitation :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|---|-------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 108 000,00 |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 754 640,65 |
| 66 – Charges financières | 7 372,21 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION | 870 021,86 |
| 042 – <i>Opération d'ordre de transferts entre sections</i> | 122 995,37 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 122 995,37 |

| | |
|--|---------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION | 993.008,23 € |
|--|---------------------|

Recettes d'Exploitation :

| CHAPITRE | RECETTES |
|---|-------------------|
| 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses | 697 956,75 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION | 697 956,75 |
| 042 – <i>Opération d'ordre de transferts entre sections</i> | 71 649,32 |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 71 649,32 |

| | |
|--|---------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION | 769.606,07 € |
|--|---------------------|

A cela s'ajoute le report de l'exercice 2016 de 546.714,68 € (soit un total de 1.316.320,75€).

Dépenses d'Investissement :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|-------------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 50 006,96 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 13 425,31 |
| 23 – Immobilisations en cours | 66 048,31 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 129 480,58 |
| 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 71 649,32 |
| 041 – Opérations patrimoniales | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 71 649,32 |

| | |
|--|---------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 201.129,90 € |
|--|---------------------|

A cela se s'ajoutent les restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2017 qui sont de 115.324,07 €, soit un total de 316.453,97 €.

Recettes d'Investissement :

| CHAPITRE | RECETTES |
|--|-------------------|
| 13 – Subventions d'investissement reçues | 41 951,57 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 0,00 |
| 27 – Autres immobilisations financières | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 41 951,57 |
| 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 122 995,37 |
| 041 – Opérations patrimoniales | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 122 995,37 |

| | |
|--|---------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 164.946,94 € |
|--|---------------------|

A cela s'ajoute le report de l'excédent de l'exercice 2016 de 62.853,06 € (soit un total de 227.800,00 €).

Monsieur HAMIDA remarque que le pourcentage de réalisés est faible. Il rappelle que, pour voter un budget en connaissance de cause, il est nécessaire que les crédits ouverts se rapprochent des réalisés.

Monsieur DOMMERGUE propose à l'assemblée de procéder au vote du Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'Eau et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle des délibérations».

| Compte Administratif 2017 de l'EAU (avec reports N-1 et RAR 2017) | | |
|---|----------------------------------|-----------------------|
| Section d'Exploitation : | DEPENSES : 993.008,23 € | |
| | RECETTES : 1.316.320,75 € | |
| POUR : 31 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 0 |
| Section d'Investissement : | DEPENSES : 316.453,97 € | |
| | RECETTES : 227.800,00 € | |
| POUR : 31 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 0 |

Monsieur DOMMERGUE demande à Monsieur le Maire de revenir dans la salle des délibérations et l'informe des résultats des votes du Compte Administratif 2017 du service annexe de l'Eau, à savoir :

POUR : 31 Voix

CONTRE : 3 Voix

ABSTENTION : 0

12°) - FINANCES – Compte Administratif 2017 – Service Annexe de l'ASSAINISSEMENT.-

Le compte s'établit ainsi :

Dépenses d'Exploitation :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|---------------------|
| SECTION D'EXPLOITATION | |
| 011– Charges à caractère général | 398 010,10 |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 1 002 976,33 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION | 1 400 986,43 |
| 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 298 283,44 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 298 883,44 |

| | |
|--|-----------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION | 1.699.269,87 € |
|--|-----------------------|

Recettes d'Exploitation :

| CHAPITRE | RECETTES |
|---|---------------------|
| 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses | 1 143 197,32 |
| 74 – Dotations, subventions et participations | 8 976,00 |
| 77 – Produits exceptionnels | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION | 1 152 173,32 |
| 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 85 037,53 |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 85 037,53 |

| | |
|--|----------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION | 1.237.210,85€ |
|--|----------------------|

A cela s'ajoute le report de l'excédent de l'exercice 2016 de 1.377.141,05 € (soit un total de 2.614.351,90 €).

Dépenses d'Investissement :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|-------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES | |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 10 222,40 |
| 23 – Immobilisations en cours | 209 876,12 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 220 098,52 |
| 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 85 037,53 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 85 037,53 |

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **305.136,05 €**

A cela s'ajoutent les restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2017 qui sont de 801.311,40 € (soit un total de 1.106.447,45 €).

Recettes d'Investissement :

| CHAPITRE | RECETTES |
|--|-------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES | |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 46 232,00 |
| 106 - Réserves | 0,00 |
| 13 – Subventions d'investissement reçues | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 46 232,00 |
| 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 298 283,44 |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 298 283,44 |

001 – RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT **520.525,84 €**

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT **865.041,28 €**

A cela s'ajoutent les restes à réaliser en recettes pour l'exercice 2017 qui sont de 30.000,00 €, (Soit un total de 895.041,28 €).

Monsieur DOMMERGUE propose à l'assemblée de procéder au vote du Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'Assainissement et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle des délibérations».

Compte Administratif 2017 de l'ASSAINISSEMENT (avec reports N-1 et RAR 2017)

| | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Section d'Exploitation : | DEPENSES : 1.699.269,87 € | |
| | RECETTES : 2.614.351,90 € | |
| POUR : 31 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 0 |
| Section d'Investissement : | DEPENSES : 1.106.447,45 € | |
| | RECETTES : 895.041,28 € | |
| POUR : 31 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 0 |

Monsieur DOMMERGUE demande à Monsieur le Maire de revenir dans la salle des délibérations et l'informe des résultats des votes du CA 2017 du service annexe de l'Assainissement, à savoir :

| | | |
|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| POUR : 31 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 0 |
|-----------------------|------------------------|-----------------------|

13 - FINANCES – Compte Administratif 2017 – Service annexe des BAUX COMMERCIAUX.-

Le budget s'établit ainsi :

Dépenses d'Exploitation

:

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|-------------|
| 011– Charges à caractère général | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION | 0,00 |

| | |
|--|---------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION | 0,00 € |
|--|---------------|

Recettes d'Exploitation :

| CHAPITRE | RECETTES |
|---|-------------------|
| 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses | 168 685,61 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION | 168 685,61 |

| | |
|--|---------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION | 168.685,61 € |
|--|---------------------|

A cela s'ajoute le report de l'exercice 2016 de 335.338,27 € (soit un total de 504.023,88 €)

Dépenses d'Investissement :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|---------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilés (165) | 0,00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 789,56 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 789,56 |

| | |
|--|-----------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 789,56 € |
|--|-----------------|

A cela s'ajoutent les restes à réaliser pour 12.400 €, soit un total de 13.189,56 €

Recettes d'Investissement :

| CHAPITRE | RECETTES |
|--|-------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilés (165) | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 0,00 |

001 – RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT **36.493,99 €**

| | |
|--|--------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 36.493,99 € |
|--|--------------------|

Monsieur DOMMERGUE propose de procéder au vote du Compte Administratif 2017 du budget annexe des Baux Commerciaux et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle des délibérations».

| <u>Compte Administratif 2017 des BAUX COMMERCIAUX</u> (avec reports N-1 et RAR 2017) | | |
|--|--|-----------------------|
| Section d'Exploitation : | DEPENSES : 0,00 € RECETTES : 504.023,88 € | |
| POUR : 25 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 6 |
| Section d'Investissement : | DEPENSES : 13.189,56 € RECETTES : 36.493,99 € | |
| POUR : 25 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 6 |

Monsieur DOMMERGUE demande à Monsieur le Maire de revenir dans la salle des délibérations et l'informe des résultats des votes du CA 2017 du service annexe des Baux Commerciaux, à savoir :

| | | |
|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| POUR : 25 Voix | CONTRE : 3 Voix | ABSTENTION : 6 |
|-----------------------|------------------------|-----------------------|

Monsieur DOMMERGUE remet la Présidence de la séance à Monsieur le Maire.

Monsieur BENARD informe l'Assemblée que le Conseil Municipal est actuellement diffusé sur les réseaux sociaux.

Monsieur GALLAND ajoute que le personnel communal présent peut s'opposer à cette diffusion.

Le Directeur de Cabinet fait savoir qu'il fait état de son droit à l'image, qu'il ne souhaite pas être filmé et qu'une plainte sera déposée s'il constate sa présence sur un réseau social après 22 h 30.

Monsieur HAMIDA indique que rien n'interdit de filmer.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas le cas pour les fonctionnaires.

Monsieur SIGNARBIEUX, Directeur Général des Services, indique, au nom du personnel administratif, le refus d'être filmé et aurait souhaité être prévenu à l'avance.

Monsieur le Maire demande aux agents de la Police Municipale de relever l'identité de la personne qui diffusait ces images sur le réseau social.

| |
|--|
| 14 - FINANCES – Compte Administratif 2017 – Commune – Affectation des résultats.- |
|--|

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Les instructions comptables M4, M14 et M49, appliquées aux budgets communaux, ainsi que les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. Ces textes précisent que l'assemblée délibérante doit d'abord voter le Compte Administratif de l'exercice comptable N-1, puis constater les résultats et enfin décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices.

Pour l'année 2017, les résultats sont les suivants :

COMMUNE

Le solde de la section de fonctionnement en dépenses a été arrêté à 8 491 305,64 € et en investissement à 2 241 254,11 €.

Il est proposé d'affecter les résultats 2017 au budget primitif 2018 sur la section de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante :

- Au compte 002, l'excédent de fonctionnement 2017 de + **8 491 305,64 €** repris au compte 002 du budget primitif 2018.
- Au compte 001, l'excédent d'investissement 2017 de + **2 241 254,11 €** repris au 001 du budget primitif 2018.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2017 du Compte Administratif du budget Ville.

Monsieur HAMIDA indique que l'excédent de fonctionnement aurait permis de diminuer l'encours de la dette, la Ville réussissant à dégager un résultat positif dans la section investissement depuis 2 ans. Il constate que la Ville a réalisé 50 % des réalisations, alors que la moyenne nationale se situe entre 60 et 80 %.

Monsieur BENARD estime qu'une partie des 8 millions d'euros aurait pu être affectée à la diminution des impôts de façon à alléger le poids fiscal sur les Goussainvillois.

Monsieur le Maire répond que cette somme est l'addition de plusieurs exercices et rappelle qu'il n'est pas prévu de contracter de nouveaux emprunts pour le programme d'investissement de l'ordre de 19 millions € pour 2018.

VOTE : 26 Voix POUR – 3 Voix CONTRE – 6 Abstentions.

15 - FINANCES – Compte Administratif 2017 – Eau – Affectation des résultats.-

Rapporteur : [Monsieur le Maire.-](#)

Il est proposé d'affecter les résultats 2017 sur la section d'exploitation et d'investissement sur le budget 2018.

Le résultat cumulé 2017 est de 349.982,53 € qui se décompose de la manière suivante :

* 002 - Le résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2017 de : **323.312,52 €**
(en recettes d'exploitation)

* 001 - Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de : **26.670,01 €.**

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2017 du Compte Administratif du budget annexe de l'Eau.

VOTE : 32 Voix POUR – 3 Voix CONTRE.

16 - FINANCES – Compte Administratif 2017 – Assainissement – Affectation des résultats.-

Rapporteur : [Monsieur le Maire.-](#)

Il est proposé d'affecter les résultats 2017 sur la section d'exploitation et d'investissement sur le budget 2018.

Le résultat cumulé 2017 est de 1.474.987,26 € qui se décompose de la manière suivante :

* 002 - Le résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2017 de : **915.082,03 €**
(en recettes d'exploitation)

* 001 – Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de : **559.905,23 €**
(en recettes d'investissement)

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2017 du Compte Administratif du budget annexe de l'Assainissement.

VOTE : 32 Voix POUR – 3 Voix CONTRE.

17 - FINANCES – Compte Administratif 2017 – Baux Commerciaux – Affectation des résultats.-

Rapporteur : [Monsieur le Maire.-](#)

Il est proposé d'affecter les résultats 2017 sur la section d'exploitation et d'investissement sur le budget 2018.

Le résultat cumulé 2017 est de 539.728,31 € qui se décompose de la manière suivante :

* 002 - Le résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2017 de : **504.023,88 €**
(en recettes d'exploitation)

* 001 – Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de : **35.704,43 €**
(en recettes d'investissement)

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2017 du Compte Administratif du budget annexe des Baux commerciaux.

VOTE : 26 Voix POUR – 3 Voix CONTRE – 6 Abstentions.

18 - FINANCES – Vote des Taux des 3 Taxes Directes Locales pour 2018.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Pour faire face à leurs diverses charges, les collectivités locales bénéficient du pouvoir de lever l'impôt.

Les ressources fiscales peuvent provenir soit de la fiscalité directe, soit de la fiscalité indirecte.

La fiscalité directe est composée principalement des trois taxes directes locales : la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation.

Suite à l'intégration de la ville de Goussainville à la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France (CARPF), la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) seront gérés directement par l'intercommunalité.

Par conséquent, les taux d'imposition pour la ville de Goussainville sont de :

| | TAUX 2014 | TAUX 2015 | TAUX 2016 | TAUX 2017 | TAUX 2018 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Taxe d'habitation | 15,51 % | 16,71 % | 16,71 % | 16,71 % | 16,71 % |
| Taxe foncière (bâti) | 19,08 % | 20,56 % | 20,56 % | 20,56 % | 20,56 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 63,64 % | 68,57 % | 68,57 % | 68,57 % | 68,57 % |

Il est précisé que **le produit attendu est de 14.641.038 €** détaillé comme suit :

| | Base 2017 | Base 2018 | Taux 2018 | Produits |
|--------------------------|--------------|---------------------|---------------|--------------------|
| Taxe d'habitation | 40.201.000 € | 40.277.000 € | 16,71% | 6.730.287 € |
| Taxe foncière (bâti) | 36.484.000 € | 37.699.000 € | 20,56% | 7.750.914 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 237.300 € | 233.100 € | 68,57% | 159.837 € |

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux des 3 taxes directes locales pour 2018.

Le cumul des excédents de fonctionnement s'élevant à 9 millions € et d'investissement à 2 millions €, Monsieur HAMIDA propose de revenir aux taux d'imposition de 2014.

Il estime que les impôts ont été prématurément augmentés en 2015 et qu'il est nécessaire de faire preuve de responsabilité, suite aux augmentations de l'intercommunalité, du Département et du réajustement de la Taxe des Ordures Ménagères.

Monsieur ABDAL souhaite également une diminution des impôts, si c'est techniquement et comptablement possible, et ce afin de redonner du pouvoir d'achat aux Goussainvillois.

Monsieur SAOU fait savoir que le Gouvernement a annoncé la suppression de la taxe d'habitation et, qu'au mois de septembre, 20 % de la population en bénéficiera. Il souhaite également la diminution des taux, dans la mesure du possible, afin d'envoyer un signal fort dans une conjoncture économique compliquée.

Monsieur le Maire indique qu'il est toujours attrayant de baisser les impôts. Cependant, il n'est pas possible de connaître à l'avance ce que deviendra la taxe d'habitation. Cette année, son montant s'élève à 6 millions € et sera équilibrée à l'euro près, mais il n'est pas possible de savoir ce qu'il en sera pour 2019.

Il ajoute que la réserve préparée depuis des années permettra de réaliser un nombre important de travaux, dans tous les domaines. Certains engagements commencés en 2018 continueront à être payés en 2019.

Il rappelle qu'il est nécessaire de préparer les années futures sans être obligés de supprimer des investissements et de ne pas pénaliser certains élus, donc les Goussainvillois.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux cette année et d'attendre ce que fera le Gouvernement. Si la trésorerie reste excédentaire, la Ville continuera d'être désendettée de 4 millions € chaque année, car si la ligne atteint 60 millions € d'emprunt, il ne sera plus possible d'en contracter.

Monsieur HAMIDA estime qu'un emprunt n'est jamais préjudiciable à une ville lorsqu'il est dévolu à l'investissement.

Il souhaite qu'il soit passé au vote de son amendement pour la baisse des impôts aux taux de 2014.

Monsieur le Maire demande de maintenir le Budget Primitif tel qu'il a été préparé.

VOTE : 23 Voix POUR – 6 Voix CONTRE – 6 Abstentions.

19 - FINANCES – Budget Primitif 2018 – Commune.-

Rapporteur : [Monsieur le Maire.-](#)

En 2018 une stabilisation cumulée des dotations est annoncée et conduit à présenter un budget primitif reprenant les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 7 mars dernier. Ce budget est présenté avec les données connues au 20 mars.

Il faut noter en 2018 que les contraintes économiques et financières pèsent sur la commune avec la perte cumulée de DGF (5.571.000 € annuels en moins par rapport à l'année 2012), et les dotations FSRIF, FPIC et DSU qui n'ont pas été notifiés à ce jour.

Comme pour les années précédentes, les efforts de rationalisation des dépenses et de recherches d'économies sur les dépenses courantes de fonctionnement ont été mis en œuvre. Les résultats de l'exercice 2017 étant connus, ils ont été intégrés dans ce budget.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE

Le budget étant voté par chapitre seuls les totaux de ces derniers sont lus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|---|----------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 8 554 485,00 |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 27 700 000,00 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 3 478 283,00 |
| 66 – Charges financières | 2 120 000,00 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 169 540,00 |
| | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 42 022 308,00 |

| | |
|--|----------------------|
| 023 - Virement à la section d'investissement | 9 149 959,64 |
| 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 3 241 591,00 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 12 391 550,64 |

| | |
|---|------------------------|
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 54 413 858,64 € |
|---|------------------------|

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

| CHAPITRE | RECETTES |
|--|----------------------|
| 013 – Atténuations de charges | 300 000,00 |
| 70 – Produits des services, du domaine et vente diverses | 2 012 445,00 |
| 73 – Impôts et taxes | 30 000 168,00 |
| 74 – Dotations, subventions et participations | 12 304 225,00 |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 358 070,00 |
| 76 – Produits financiers | 909 995,00 |
| 77 – Produits exceptionnels | 37 650,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 45 922 553,00 |

| | |
|---|----------------------|
| 002 – RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT | 8.491.305,64€ |
|---|----------------------|

| | |
|---|------------------------|
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 54.413.858,64 € |
|---|------------------------|

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|----------------------|
| 20 – Immobilisations incorporelles | 297 713,00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 15 256 698,15 |
| 23 – Immobilisations en cours | 4 961 379,31 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 4 010 000,00 |
| 27 – Autres immobilisations financières | 5 000,00 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 24 530 790,46 |

| | |
|--|------------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 24 530 790,46 € |
|--|------------------------|

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRE | RECETTES |
|--|--------------|
| Recettes d'équipement | |
| 13 – Subventions d'investissement reçues | 3 676 257,65 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 2 000 000,00 |
| 23 – Immobilisations en cours | 6 383,06 |
| 27 – Autres immobilisations financières | 5 000,00 |

| | |
|---|------------------------|
| Recettes financières | |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 2 100 000,00 |
| 165 – Dépôts et cautionnements reçus | 10 000,00 |
| 024 – Produit des cessions | 2.100.345,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 9 899 985,71 |
| <i>021 – Virement de la section de fonctionnement</i> | <i>9 149 959,64</i> |
| <i>040 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i> | <i>3 241 591,00</i> |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 12 391 550,64 |
| 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT | 2.241.254,11 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 24.530.790,46 € |

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Voté chapitre par chapitre

APPROBATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

En fonctionnement : 54.413.858,64 € 26 Voix POUR – 6 Abstentions – 3 Ne Participe pas au Vote*

En investissement : 24.530.790,46 € 26 Voix POUR – 6 Abstentions – 3 Ne Participe pas au Vote

Soit un total du budget de : 78.944.649,10 € 26 Voix POUR – 6 Abstentions – 3 Ne Participe pas au Vote

Excepté pour le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

VOTE : 25 Voix POUR – 7 Abstentions – 3 Ne Participe Pas au Vote

(Abstentions de Messieurs BENRAMDANE, GALLAND (+ 1 pouvoir), GRARD, FIGUIERE, KINGUE MBANGUE et MASSE-BIBOUM, compte tenu de leurs mandats au sein d'associations municipales subventionnées en numéraire ou en nature par la Ville).

20 - FINANCES – Budget Primitif 2018 – Subventions municipales supérieures à 23.000 € et autorisation de versement des subventions figurant sur l'état annexé au BP 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

L'annexe du budget primitif présente la liste complète des bénéficiaires de subventions au titre de l'exercice 2018.

En matière de subventions, l'article L.2311-7 du CGCT stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget mais que toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil peut décider d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

Par ailleurs, le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, indique dans son article 1^{er} l'obligation de conclure une convention avec les associations dont le montant annuel des subventions est supérieure à 23.000 €.

Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement des subventions figurant sur l'état annexé au budget Primitif 2018 de la commune (étant précisé que ces montants ne tiennent pas compte des acomptes votés par délibération du Conseil Municipal du 20 Décembre 2017) ;
- D'autoriser le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant annuel des subventions est supérieur à 23.000 €, à savoir :

| ASSOCIATIONS/ ETABLISSEMENT PUBLIC | SUBVENTION TOTALE 2018 | dont acompte voté le 20 Décembre 2017 |
|---|---|--|
| CCAS | 1 400 000 | 350 000 |
| CENTRE DE FORMATION AVERROES | 26 000 | 5 000 |
| COS (Comité des Œuvres Sociales) | 210 000 | 52 500 |
| EMPREINTE | 55 000 | 12 500 |
| ENTENTE GONESSE GOUSSAINVILLE 15 | 40 000 | 10 000 |
| EST VAL D'OISE BASKET | 25 000 | 6 250 |
| ETOILE GOUSSAINVILLOISE | 28 000 (11.000 € de fonctionnement + 17.000 € en contre partie de la mise à disposition de plages horaires pour les scolaires du gymnase E. Dolet) | 4 250 |
| EUREKA | 23 000 | 5 750 |
| FCG (Football Club de Goussainville) | 110 000 | 27 500 |
| HANDBALL CLUB DE GOUSSAINVILLE | 30 000 | 7 500 |
| LES PETITS LUTINS | 25 600 | 6 400 |
| TENNIS CLUB MUNICIPAL | 26 000 | 12 500 |

Il est précisé que pour certaines subventions, le Conseil Municipal sera à nouveau saisi afin de respecter les demandes de délibérations formelles exigées par certains partenaires, notamment dans le domaine de la Politique de la Ville.

Monsieur GALLAND demande si l'intervention du commissaire aux comptes est reconduite pour les associations concernées par des subventions supérieures à 23.000 €.

Monsieur DOMMERGUE confirme. Il signale qu'il le tiendra informé des examens de ce commissaire dès qu'il les aura reçus.

S'adressant à des associations, **Monsieur BENARD** demande si ce commissaire aux comptes sera moins exigeant cette année. Il rappelle que ses pratiques avaient entraîné une démotivation de la part des bénévoles l'année dernière.

Monsieur DOMMERGUE fait savoir que des échanges porteront sur ce point. Les bénévoles ne sont pas tous financiers et certains rencontraient des problèmes de compréhension. Il informe que le CSA 95 peut accompagner les associations.

Monsieur HAMIDA fait savoir qu'il ne remet pas en cause le travail du tissu associatif, de la cohésion et de l'animation apportés par les associations. Cependant, il regrette que les commissions municipales ne se réunissent pas pour discuter de quelle manière les subventions sont attribuées, les critères d'attribution n'existant pas. Il estime qu'il serait judicieux de travailler en commission pour faire une transparence démocratique et définir les critères d'attribution.

Monsieur DOMMERGUE ajoute qu'il convient également de définir les critères d'objectif, pour les motiver et vis-à-vis du montant versé à certaines associations.

VOTE : 28 Voix POUR – 7 Abstentions.-

(Abstentions de Messieurs BENRAMDANE, GALLAND (+ 1 pouvoir), GRARD, FIGUIERE, KINGUE MBANGUE et MASSE-BIBOUM, compte tenu de leurs mandats au sein d'associations municipales subventionnées en numéraire ou en nature par la Ville).

21 - FINANCES – Ouverture d'une ligne de trésorerie de 3.000.000 €.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement, la commune peut contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet de faire face à tout risque de rupture de paiements dans des délais très courts. De plus, la commune peut, en remboursant à son gré les fonds qui lui sont prêtés, reconstituer son droit de tirage.

L'utilisation d'une ligne de trésorerie facilite ainsi l'exécution du budget en palliant une insuffisance temporaire de liquidités tout en réduisant les frais financiers qui seraient liés à une mobilisation précoce des emprunts.

En conséquence il est nécessaire de consulter les établissements bancaires pour contracter un contrat de ligne de trésorerie en 2018.

Le montant est estimé à 3 000 000 € afin de pouvoir faire face aux besoins de liquidités découlant des opérations d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la consultation pour l'ouverture une ligne de trésorerie de 3 M€ en 2018.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

VOTE : 26 Voix POUR – 9 Voix CONTRE.-

22 - FINANCES - Durées des amortissements - Budget principal et budgets annexes.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Les collectivités territoriales dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants sont tenues d'amortir. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises);
- la méthode retenue est la méthode linéaire. ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème des instructions comptables.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans.

Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, pour les autres immobilisations, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les durées d'amortissement telles indiquées dans le tableau ci-dessous, à compter du 1^{er} juin 2018.

| Article | Libellé | Durée d'amortissement |
|---------|--|-----------------------|
| | Immobilisations d'une valeur inférieure à 700 € | 1 an |
| 202 | Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre | 5 ans |
| 203 | Frais d'étude et frais de recherche | 5 ans |
| 20415 | Subvention d'investissement à un tiers public | 15 ans |
| 2042 | Subvention d'investissement à un tiers privé | 5 ans |
| 2051 | Logiciels, programmes | 2 ans |
| 2121 | Plantations d'arbres et d'arbustes | 15 ans |
| 2128 | Autres agencements et aménagements de terrains | 15 ans |
| 2132 | Immeubles de rapport | 50 ans |
| 2135 | Installations générales, agencements, aménagements des constructions, installations électriques et téléphoniques | 15 ans |
| 2152 | Installation de voirie (<i>mobilier urbain et signalisation</i>) | 15 ans |
| 21533 | Réseaux câblés | 15 ans |
| 21534 | Réseaux d'électrification | 15 ans |
| 21xx | Réseaux eaux pluviales, assainissement, Eau – usine eau potable | 30 ans |
| 21538 | Autres réseaux | 15 ans |
| 2158 | Autres installations, matériel et outillage techniques | 15 ans |
| 21561 | Matériel roulant d'incendie | 15 ans |
| 21568 | Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile (<i>bornes incendie ...</i>) | 15 ans |
| 21571 | Matériel roulant de voirie (balayuses) | 10 ans |
| 21578 | Autres matériel et outillage de voirie | 10 ans |
| 2182 | Deux roues | 5 ans |
| 2182 | Véhicules légers et de tourisme | 5 ans |
| 2182 | Véhicules utilitaires légers et aménagements | 5 ans |
| 2182 | Véhicules utilitaires lourds – Poids Lourds –Autocars ... | 10 ans |
| 2183 | Matériel informatique | 3 ans |

| Article | Libellé | Durée d'amortissement |
|---------|--|-----------------------|
| 2184 | Mobilier | 7 ans |
| 2185 | Cheptel | 7 ans |
| 2188 | Matériel téléphonique - de reproduction - de cuisine - de bureau et petit matériel | 7 ans |
| 2188 | Instrument de mesure | 7 ans |
| 2188 | Matériel d'ambiance et festif (structures gonflables, illuminations festives, tentes, praticables, podiums, tribunes ...) < 5000 € | 7 ans |
| 2188 | Matériel de signalisation | 7 ans |
| 2188 | Matériel de reproduction de son et d'image | 7 ans |
| 2188 | Instruments de musique | 7 ans |
| 2188 | Matériel pédagogique, culturel et éducatif | 7 ans |
| 2188 | Matériel sportif | 7 ans |
| 2188 | Equipeement sportif | 10 ans |
| 2188 | Matériel de garage et ateliers | 10 ans |
| 2188 | Matériel de nettoyage | 10 ans |
| 2188 | Matériel d'ambiance et festif > 5000 € | 10 ans |
| 2188 | Equipeement cuisine, d'hôtellerie, de restauration, de soins (table de radiologie, radiologie, scanner...) | 10 ans |

Sortie de Monsieur HAMIDA, Conseiller Municipal.

VOTE : 32 Voix POUR – 1 Voix CONTRE.-

23 - FINANCES - Budget Primitif 2018 - Redevance de l'Eau pour 2018.-

Rapporteur : [Monsieur le Maire.-](#)

Le Budget annexe du service de l'Eau étant un budget de service public industriel et commercial, il doit s'équilibrer sur ses propres ressources sans subvention provenant du budget de la ville.

L'équilibre se réalise à partir des recettes provenant notamment de la redevance de l'eau. Cela permet de financer les investissements programmés pour le réseau d'eau potable.

Cette redevance de l'eau a été instituée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 1998.

Elle sera prélevée sur la facture de l'utilisateur et reversée par la CEG à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2018 le tarif de la redevance de l'eau à 0,55 € le m³.

Retour de Monsieur HAMIDA, Conseiller Municipal.

VOTE : Unanimité.-

24 - FINANCES – Budget Primitif 2018 – Service annexe de l’Eau.-

BUDGET PRIMITIF 2018 ANNEXE EAU :

Le budget s’établit ainsi :

DEPENSES D’EXPLOITATION :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|-------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 21 600,00 |
| 012 - Charges de personnel | 196 300,00 |
| 66 – Charges financières | 6 200,00 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 5 342,52 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D’EXPLOITATION | 229 442,52 |
| 023 - Virement à la section d’investissement | 870 000,00 |
| 042 – Opération d’ordre de transferts entre sections | 127 198,00 |
| TOTAL DES DEPENSES D’ORDRE D’EXPLOITATION | 997 198,00 |

TOTAL DES DEPENSES D’EXPLOITATION 1. 226.640,52 €

RECETTES D’EXPLOITATION :

| CHAPITRE | RECETTES |
|---|---------------------|
| 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses | 830 000,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D’EXPLOITATION | 830 000,00 |
| 042 – Opération d’ordre de transferts entre sections | 73 328,00 |
| TOTAL DES RECETTES D’ORDRE D’EXPLOITATION | 73 328,00 |
| 002 – RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT | 323.312,52 € |

TOTAL DES RECETTES D’EXPLOITATION : 1.226.640,52 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|---------------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 51 206,00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 4 032 517,99 |
| 23 – Immobilisations en cours | 505 459,11 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 4 589 183,10 |
| 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 73 328,00 |
| 041 – Opérations patrimoniales | 12 061,00 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 85 389,00 |

| | |
|--|-----------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 4 674 572,10 € |
|--|-----------------------|

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

| CHAPITRE | RECETTES |
|--|-----------------------|
| 13 – Subventions d'investissement reçues | 26 582,00 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 3 600 000,00 |
| 27 – Autres immobilisations financières | 12 061,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 3 638 643,00 |
| 021 – Virement de la section d'exploitation | 870 000,00 |
| 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 127 198,00 |
| 041 – Opérations patrimoniales | 12 061,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 1 009 259,00 |
| 001 – RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT | 26 670,10 € |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 4.674.572,10 € |

APPROBATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU

Voté chapitre par chapitre

APPROBATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU :

En exploitation : 1.226.640,52 € : Unanimité

En investissement : 4.674.572,10 € : Unanimité

Soit un total du budget de : 5.901.212,62 € : Unanimité

25 - FINANCES – Budget Primitif 2018 – Redevance d’Assainissement 2018.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Le décret N° 2007-1339 du 11 septembre 2007 relatif aux redevances d’assainissement précise notamment que tout service public d’assainissement, quel que soit son mode d’exploitation, donne lieu à la perception de redevances d’assainissement. Les dispositions sont codifiées aux articles R 2224-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal institue une redevance d’assainissement pour la part du service qu’il assure et en fixe le tarif.

Cette redevance est due par tous les usagers raccordés au réseau d’assainissement car cette taxe communale d’assainissement est un élément constitutif du prix du m³ de l’eau.

Il est demandé chaque année au Conseil Municipal de statuer sur ce tarif.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2018 le tarif de la redevance d’assainissement à 0,77 € le m³ d’eau.

VOTE : Unanimité.-

26 - FINANCES – Budget Primitif 2018 – Service annexe de l’Assainissement.-**DEPENSES D’EXPLOITATION :**

| CHAPITRE | DEPENSES |
|---|---------------------|
| 011– Charges à caractère général | 1 004 900,00 |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 248 682,00 |
| 66 – Charges financières | 6 700,00 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 2 159,03 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D’EXPLOITATION | 1 262 441,03 |
| <i>023 – Virement à la section d’investissement</i> | <i>500 000,00</i> |
| <i>042 – Opération d’ordre de transferts entre sections</i> | <i>306 679,00</i> |
| TOTAL DES DEPENSES D’ORDRE D’EXPLOITATION | 806 679,00 |

| | |
|--|-----------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D’EXPLOITATION | 2 069 120,03 € |
|--|-----------------------|

RECETTES D'EXPLOITATION :

| CHAPITRE | RECETTES |
|---|---------------------|
| 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses | 1 069 000,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION | 1 069 000,00 |
| 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 85 038,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 85 038,00 |
| 002- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT | 915.082,03 € |

| | |
|--|-----------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION : | 2 069 120,03 € |
|--|-----------------------|

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|---------------------|
| 13 – Subventions d'investissement reçues | 69 844,00 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 108 045,00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 188 620,18 |
| 23 – Immobilisations en cours | 1 881 037,05 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 2 247 546,23 |
| 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 85 038,00 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 85 038,00 |

| | |
|--|-----------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 2.332.584,23 € |
|--|-----------------------|

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

| CHAPITRE | RECETTES |
|--|---------------------|
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 64 000,00 |
| 13 – Subventions d'investissement reçues | 152 000,00 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 750 000,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 966 000,00 |
| 021 – Virement de la section d'exploitation | 500 000,00 |
| 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections | 306 679,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 806 679,00 |
| 001 – RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT | 559.905,23 € |

| | |
|--|-----------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : | 2 332 584,23 € |
|--|-----------------------|

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
Voté chapitre par chapitre

APPROBATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

| | |
|------------------------------|----------------------------|
| En exploitation : | 2.069.120,03 € : Unanimité |
| En investissement : | 2.332.584,23 € : Unanimité |
| Soit un total du budget de : | 4.401.704,26 € : Unanimité |

27°) - FINANCES – Budget Primitif 2018 – Service annexe M4 – Baux Commerciaux.-

Le budget s'établit ainsi :

DEPENSES D'EXPLOITATION :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|---|-------------------|
| 011– Charges à caractère général | 483 123,88 |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 134 700,00 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION | 617 823,88 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 8 200,00 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 8 200,00 |

| | |
|--|---------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION | 626.023,88 € |
|--|---------------------|

RECETTES D'EXPLOITATION :

| CHAPITRE | RECETTES |
|---|-------------------|
| 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses | 122 000,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION | 122 000,00 |

| | |
|---|-------------------|
| 002 – RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT | 504.023,88 |
|---|-------------------|

| | |
|--|---------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION | 626.023,88 € |
|--|---------------------|

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

| CHAPITRE | DEPENSES |
|--|------------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilés (165) | 16 000,00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 27 904,43 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 43 904,43 |

| | |
|--|--------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 43.904,43 € |
|--|--------------------|

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

| CHAPITRE | RECETTES |
|---|-----------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilés (165) | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 0,00 |
| <i>021 – Virement de la section de fonctionnement</i> | <i>8 200,00</i> |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 8 200,00 |

001 – RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT **35.704,43 €**

| | |
|--|--------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 43.904,43 € |
|--|--------------------|

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX

Voté chapitre par chapitre

APPROBATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX

En exploitation : **626.023,88 € : 29 Voix POUR – 6 Abstentions**

En investissement : **43.904,43 € : 29 Voix POUR – 6 Abstentions**

Soit un total du budget de : 669.928,31 € : 29 Voix POUR – 6 Abstentions

| |
|--|
| 28 - FINANCES – Admission en non-valeur de deux titres de recettes de 1999 et 2008 (références T-193 et T-2685).- |
|--|

La trésorerie de Louvres-Goussainville sollicite l'admission en non-valeur de deux titres de recettes concernant les exercices comptables de 1999 et 2008 pour un total 18.140.60 €. Il s'agit des titres de recettes enregistrés sous les numéros : T-193 au nom de LES FILS DE MADAME GERAUD pour un montant de 16 727,35 € et T-2685 au nom de SADC STE LES FILS, pour un montant de 1 413,25 €.

Pour ces titres, les procédures de recouvrement forcé menées par la Trésorerie ont été jusqu'à leur terme. En dépit de ses actions de recouvrement, Monsieur le receveur municipal n'a pu, comme il en est chargé, recouvrer ces titres de recettes. Il est rappelé que l'admission en non-valeur entraîne l'extinction de la dette.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider d'admettre en non-valeur les titres de recettes T-193 et T-2685 pour un montant total de 18.140,60 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2018 à l'article 6541.

Monsieur BENARD se demande s'il n'est pas possible de récupérer la somme de 16 727,35 € par le biais du contrat actuel ou de faire pression sur la Société « Les Fils de Madame GERAUD ».

Monsieur le Maire fait savoir que le service des impôts, qui dispose de moyens importants, n'y est pas parvenu.

VOTE : 32 Voix POUR – 3 Ne participe Pas au Vote

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait savoir que, par mail du 28 mars 2018 et par courrier recommandé reçu également le 28 mars, Monsieur HAMIDA pose les questions suivantes :

Monsieur HAMIDA :

1) Par plusieurs courriels et lettre recommandée avec accusé réception, j'ai demandé au maire de la commune de me remettre un certain nombre de documents publics dont voici la liste :

- **Veolia :**
 - Estimation des domaines (location et acquisition des biens concernés)
 - Convention d'occupation
 - Attestation d'assurance des locaux loués
 - Cout et nature des travaux réalisés par la régie technique début 2018

Réponse de M. le Maire :

S'agissant de l'estimation des domaines relatif à la valeur vénale du bien, situé parcelle ZD 403, elle est tenue à disposition auprès de mon cabinet.

Sur la convention d'occupation des locaux partiels visant le bien susvisé, elle sera tenue à disposition, dès retour dès son retour de congés.

Les locaux susvisés ont été intégrés dans le cadre du contrat d'assurance de groupe.

Sur le sujet du coût et de la nature des travaux, le montant approximatif se situe à hauteur de 15.000 € et ce, afin d'accueillir dans des conditions convenables les services de la Ville.

Monsieur HAMIDA rappelle qu'il s'est présenté à plusieurs reprises au Cabinet du Maire pour demander ces informations et que la réponse qui lui a été donnée était : « On attend l'aval du Maire ».

Il indique qu'il a saisi la CADA et c'est peut-être la raison pour laquelle les documents lui seront transmis.

Monsieur HAMIDA

- **Pole Gare :**
 - La délibération actant notre adhésion à la CARPF ainsi que celle relative aux compétences transférées par la commune à l'intercommunalité

Réponse de M. le Maire :

Concernant la délibération actant l'adhésion de la Commune à la CARPF, une copie sera tenue à votre disposition auprès de mon Cabinet.

Monsieur HAMIDA

- **ANRU :**
 - Convention initiale signée entre l'ANRU et la commune ainsi que les différents avenants
 - Les comptes-rendus des comités techniques et de pilotage du projet ANRU depuis l'origine
 - Les supports de communication et de concertation avec les habitants, obligatoires

Force est de constater qu'aucun de ces documents ne m'a été remis !

Monsieur Louis, avez-vous des choses à cacher ? Quand comptez-vous me remettre ces documents publics ?

Réponse de M. le Maire :

Lors de notre réunion du Conseil de Quartier aux Grandes Bornes, Monsieur le Maire a informé qu'il préparait un dossier et qu'il ferait une réunion d'information courant 2^{ème} quinzaine de Mai. Ces documents seront ensuite à la disposition de Monsieur HAMIDA au Cabinet.

Monsieur HAMIDA :

2) Emprunts et lignes de trésoreries contractés par la commune sous le mandat précédent :

Dans le cadre du droit d'inventaire que je réalise actuellement sur votre gestion des deniers publics depuis votre accession au pouvoir en 2009, je souhaite connaître les montants des emprunts et autres lignes de trésorerie que vous avez contractés en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Réponse de M. le Maire : L'ensemble des emprunts et autres lignes de trésorerie figurent aux comptes administratifs de chaque exercice cité. Il a demandé aux services de préparer un tableau qui sera tenu à sa disposition au Cabinet.

Monsieur HAMIDA :

3) Relation entre la commune et la SAS OFIMM :

Par délibération du conseil municipal n°2015-DCM-020A du 29 janvier, il était donné mandat à la SAS OFIMM d'aménager la propriété foncière située angle Demusois/Sarraut avant que notre municipalité décide de mettre fin à ce mandat en changeant substantiellement la nature du projet.

Au regard de mes investigations en cours notamment concernant le dossier ANRU, force est de constater qu'on retrouverait la SAS OFIMM et son Président Martial MOUGIN dans le projet d'un maître d'ouvrage.

Pouvez-vous nous éclairer sur la SAS OFIMM : Qui sont ces gens et quel est leur intérêt à agir dans les projets d'aménagements de Goussainville ?

Réponse de M. le Maire :

S'agissant du dossier ANRU, pris en route lors de son élection en 2009, il n'y a pas eu de convention ou de contrat entre cette société et la ville de Goussainville.

Monsieur HAMIDA signale que cette société est intervenue en 2011. Il rappelle que le Maire avait contacté devant lui le Directeur Régional de France Habitation, qui lui avait confirmé que cette société, qui avait été imposée, intervenait dans l'ANRU et avait retardé les travaux. Il s'étonne que le Maire ne se souvienne pas avoir signé de convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.